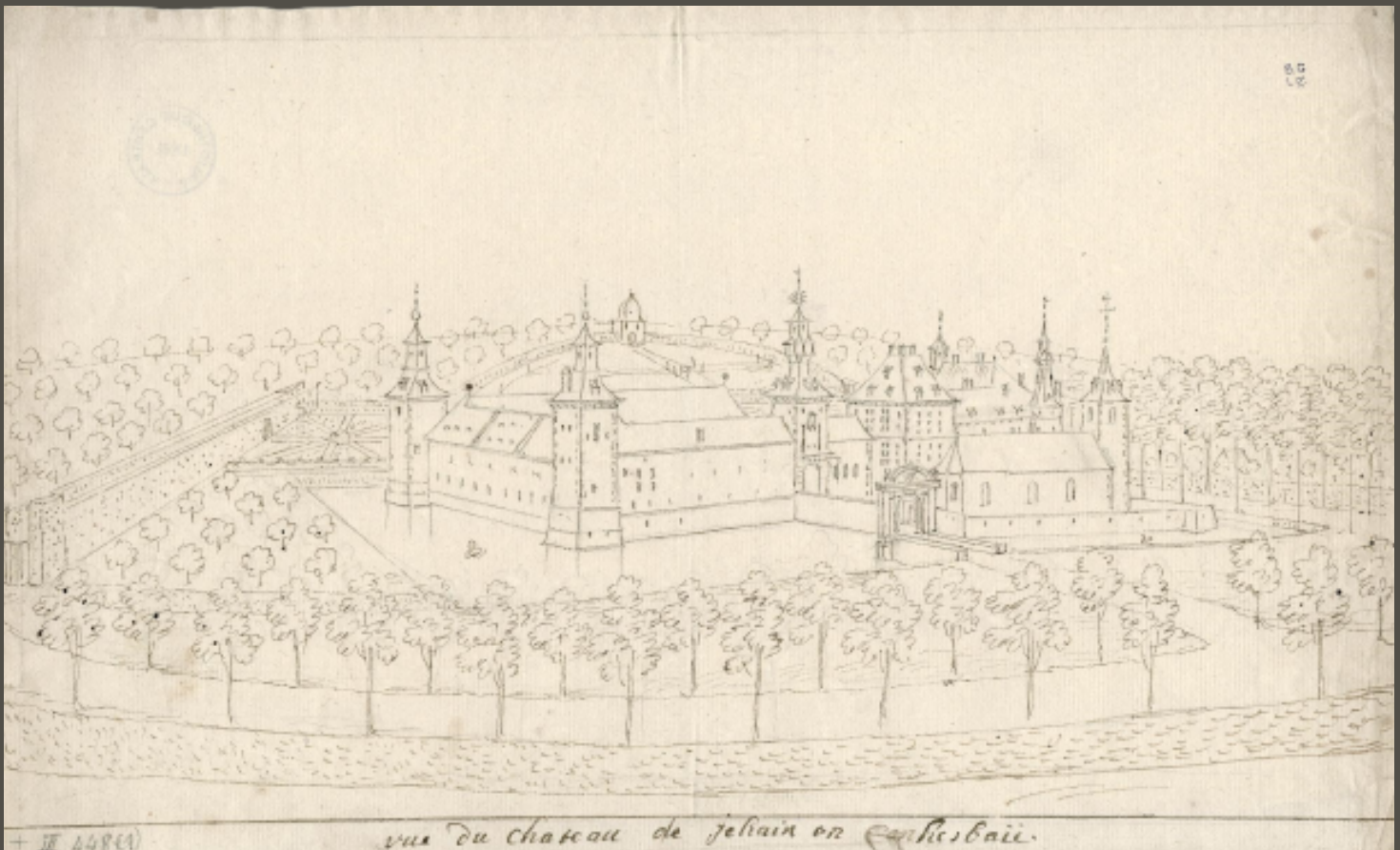


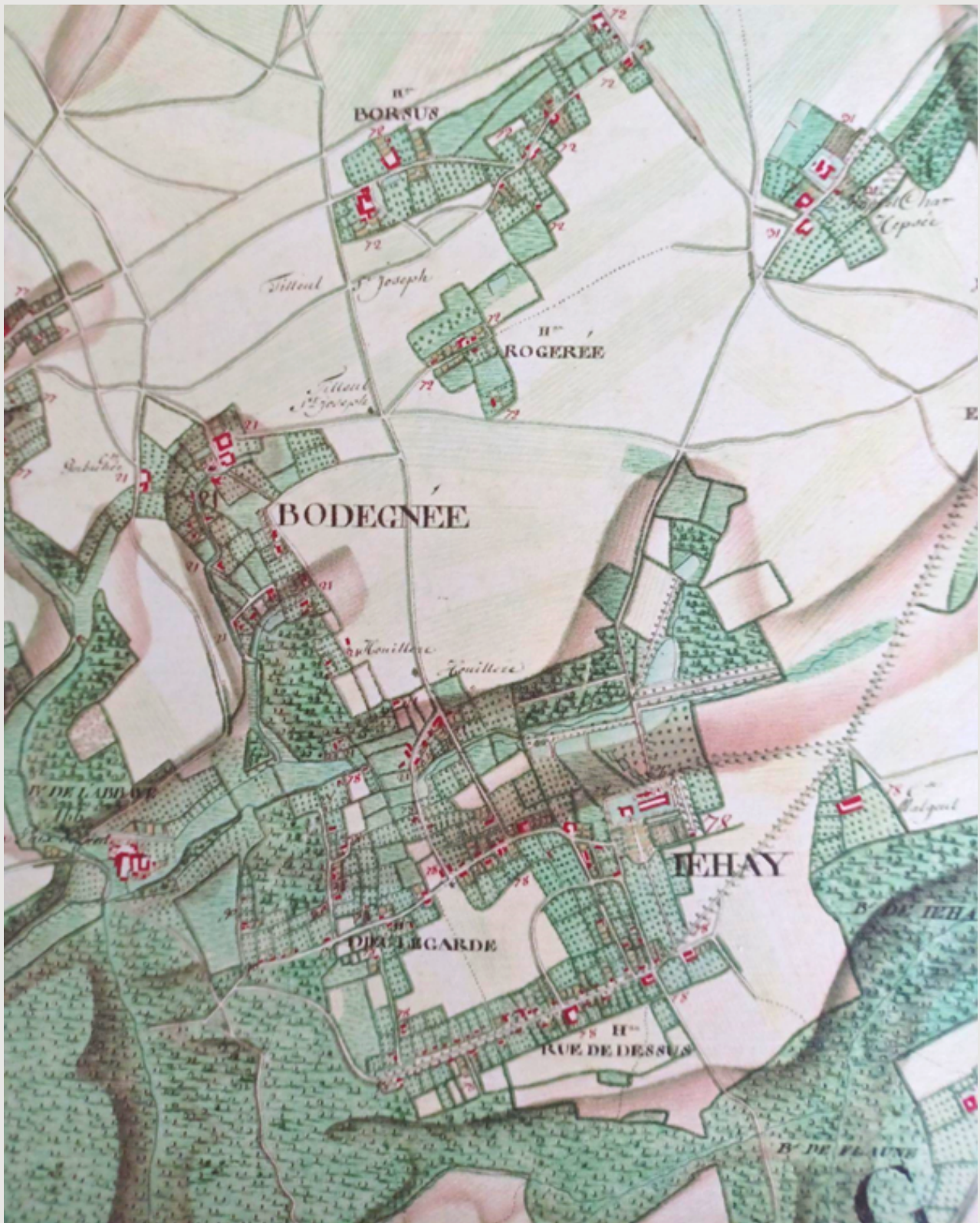
David Fraiture

en collaboration avec l'Office du Tourisme d'Amay

JEHAY

SA PAROISSE ET SA SEIGNEURIE AU XVIII^E SIÈCLE





Jehay dans le dernier tiers du XVIII^e siècle
Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens levée à l'initiative du comte de Ferraris
(ca 1771-1778)

Huy 153 (U15) (2) © 1965 Bibliothèque royale de Belgique

I. LA PAROISSE DE JEHAY DE 1736 À LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

En cette année 1736, douzième année du règne du prince-évêque, Georges-Louis de Berghes[1], la principauté de Liège vit en paix. Les guerres louis-quatorziennes sont loin et le prochain conflit européen, la Guerre de Succession d'Autriche ne touchera la principauté que quelques années plus tard. Jean-Jacques Sauvage[2], originaire de Xhoris[3], a succédé à Georges-Louis de Nonencourt[4] à la cure de Jehay. Le curé Sauvage nous a laissé une source de première importance en rédigeant un état-civil de sa paroisse[5]. Cette radioscopie paroissiale va nous permettre de dresser une approche sociologique de ce joli coin de Hesbaye. Septante-six foyers composent la paroisse pour un total de 332 paroissiens. Le curé a annoté, pour chaque foyer, les noms et prénoms des conjoints, le métier exercé, les prénoms et âges des enfants ainsi que des domestiques pour ceux qui en disposent. Un rédacteur, postérieur et anonyme, a ajouté quelques précisions supplémentaires concernant certains paroissiens. Nous les ferons apparaître en notes de bas de page.

Distinguons, à présent, la paroisse de la seigneurie de Jehay. La paroisse comprend le hameau de Rogerée mais celui-ci ne fait pas partie de la seigneurie féodale de Jehay. Rogerée relève du ban d'Amay[6] et constitue, malgré sa taille modeste, une communauté autonome du quartier de Moha[7]. Nous reviendrons sur la seigneurie de Jehay et ses limites dans la seconde partie de cet ouvrage.

[1] Prince-évêque de 1724 à 1743.

[2] A. DEBLON, *Le clergé du diocèse de Liège au XVIII^e siècle - I. Répertoire des patrimoines ecclésiastiques (1700-1730)*, dans *Bulletin de la société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. LVIII, 1992, p.505.

[3] Act. prov. Liège, arr. Huy, comm. Ferrières.

[4] Curé de Jehay de 1712 à son décès, survenu à Jehay, le 28 août 1729. H. de MEESTER de BETZENBROECK, *Epigraphie de la Hesbaye hutoise*, t. II, Liège, Société des bibliophiles liégeois, MCMLXXX, pp.171-174.

[5] A.É.L., *Paroisse et fabrique d'église de Jehay*, n°20.

[6] Le ban (ou bailliage) d'Amay comprend Amay, Ampsin, Bodegnée, Gerbehaye, Fize-Fontaine, Rogerée, Borsu, les Stanges. Hacquenièrre, la Conterrie et Dieu-le-Garde relèvent également d'Amay mais ne forment pas des communautés autonomes.

[7] Le quartier de Moha s'étend sur 28 911 ha et comprend Aineffe, Amay (y compris Ombret-Rausa), Ampsin, Antheit, Avennes, Bas-Oha, Bodegnée, Boing, Borlez, Borset, Borsu, Braives, Chapon-Seraing, Ciplet, Couthuin, Darion, Dommartin, Dreze, Envoz, Fallais (sauf Pitet), Famelette, Fize-Fontaine, Flône, Forville, Fumal, Gerbehaye, Haute-Oha, Héron, Huccorgne, Java, Jehay, Lamalle, Lamontzée, Latinne, Lavoir, Les Waleffes (Waleffe Saint-Georges et Remikette), Longpré, Marsinne, Marneffe, Meeffe, Moha, Moxhe, Omal, Oteppe, Oulhaye, Oultremont, Pontillas (Vert-Bois uniquement), Reppe, Rogerée, Saint-Georges, Seraing-le-Château, Stanges (les), Tourinne, Vaux, Verlaine, Viemme, Vieux-Waleffe, Villereau, Villers-le-Bouillet, Vinalmont, Vissoul, Wanze, Wanzoul, Waret-l'Evêque, Warfusée et Warnant. J. RUJWET, *La principauté de Liège en 1789 - carte de géographie historique*, Bruxelles, Palais des Académies, 1990, pp.59-63 et p.70.

Au niveau spirituel, Jehay fait partie de la paroisse d'Amay. Celle-ci s'étend également sur Ampsin, Ombret, Rausa[8], Dieu-le-Garde[9], Rorive[10], Ponthière[11] et Fize-Fontaine[12]. Cette vaste paroisse, terre de Saint-Lambert, constitue une exemption[13] dans le diocèse de Liège et ne fait donc pas partie de l'archidiaconé de Brabant et du concile rural de chrétienté de Hozémont[14]. L'abbé d'Amay joue le rôle dévolu à l'archidiacre[15] à Jehay sans avoir le droit de collation de la chapelle[16].

Reprenons d'abord, *in extenso*, le registre paroissial du curé Sauvage avant de l'analyser ensuite.

Liste de tous les paroissiens de jehay au mois de mars 1736

1- Au château de Monsieur Vandenstein[17], Seigneur du lieu -

François Rousseau - chasseur

Noël Binet - jardinier

Anne-Marie Lambert - servante

2- A la basse-cour[18] -

François Bolly[19] - censier

Catherine-Joseph Houard, sa femme

[8] Act. prov. Liège, arr. Huy, comm. Modave.

[9] Act. hameau de Jehay.

[10] Act. hameau d'Amay.

[11] Act. hameau d'Amay.

[12] A.É.L., *Paroisse et fabrique d'église de Jehay*, n°70.

[13] Domaine non-soumis à la juridiction archidiaconale.

[14] L'archidiaconé de Brabant, au diocèse de Liège, comprend deux conciles : Hoegaarden et Hozémont. Le concile de Hozémont s'étend sur 34 paroisses : Awans, Awirs, Bierset, Bleret, Bodegnée, Bovenistier, Celles, Chokier, Donceel, Engis, Fexhe-le-Haut-Clocher, Flémalle-Grande, Flémalle-Haute, Fooz, Gleixhe, Grâce, Hanefte, Hodeige, Hollogne-aux-Pierres, Hozémont, Jemeppe, Jeneffe, Lamine, Limont, Loncin, Momalle, Ougrée, Pousset, Ramet, Remicourt, Saint-Georges, Seraing, Velroux et Verlaine.

[15] L'archidiacre est le représentant de l'évêque dans les subdivisions (archidiaconés) du diocèse. Ce dignitaire exerce une juridiction à la fois spirituelle mais aussi temporelle.

[16] Historiquement, en 1560, à la suite d'un procès soutenu contre le chapitre d'Amay, le baron de l'époque est reconnu collateur de la chapelle Saint-Lambert (le collateur est celui qui a le droit de nommer quelqu'un à un bénéfice ecclésiastique). La dîme de Jehay se partage, quant à elle, entre le chapitre collégial et le curé.

[17] *Le 30 décembre 1720, Messire Joseph comte de Mérode vend la baronnie à noble et généreux seigneur Lambert Van den Stein, seigneur de Sève en Hesbaie, conseiller, pour 50 000 écus, plus 200 pistoles pour une paire de gants* (sic). S. BORMANS, *Les seigneuries féodales de Liège*, dans *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, t. X, 1870, p.167. La famille van den Steen succède aux Mérode, seigneurs de Jehay depuis la fin du XVI^e siècle. A. BOVY, Un village hesbignon sous l'Ancien Régime, dans *La Vie wallonne*, t.XIV, pp.43-52. Constatons que la famille van den Steen ne réside pas dans son château (du moins en hiver). Le baron réside dans son hôtel particulier situé au Mont-Saint-Martin dans la paroisse de Saint-Remacle à Liège. A.É.L., *Paroisse et fabrique d'église de Jehay*, n°68. Les reliefs à la cour féodale ont encore lieu les 10 décembre 1744, 25 février 1758, 1^{er} juillet 1762, 15 mars 1765, 2 juin 1772 et 24 janvier 1785. S. BORMANS, *op.cit.*, p.167. Une spécification de la terre de Jehay (terres, prairies, biens, cens et rentes) est réalisée le 23 décembre 1720 (A.É.L., *Paroisse et fabrique d'église de Jehay*, n°49). Elle fera l'objet d'une étude complémentaire.

[18] Dépendances jouxtant le château.

[19] *Frère du vieux capitaine Laurent Bolly*.

Leurs enfants

François[20] - 8 ans

Jean-Pierre[21] - 6

Laurent[22] - 4

Guillaume[23] - 1

Leurs domestiques

Laurent Bolly[24] - frère du censier - berger

Martin Dottrengue - maître valet

Gérard Le Noble - deuxième valet - 21

Gabriel Warnant - porcher - 14

Marie Gabrielle Joye - 1 servante - 25

Marie Françoise Warnant - 2 servante - 14

A la Malgueule[25]

3- Le Sr Joseph Joniau - jeune homme - censier

Ses domestiques

Simon Meurice - valet - 20 ans

Bertrand Mottard - berger - 17

Jean Martin Fossoule - porcher - 14

Marie Giroule - 1 servante - 26

Anne Warnant - 2 servante - 13

*Armoiries surmontant le porche à la
Malgueule
(coll. personnelle)*



[20] *Qui a été le prêtre.*

[21] *Qui a été fermier à Geer.*

[22] *Qui a été censier à Lavoir et père de Nicolas Bolly aujourd'hui à Jehay et de la femme Hubert Marchandise, sa sœur.*

[23] *Censier à Chapon-Seraing qui a épousé une Pire. Nous le retrouvons, âgé de 63 ans, dans le recensement de la commune de Chapon-Seraing réalisé par Pierre Larock en 1798. D. FRAITURE, *Vingt années d'administration française dans le canton de Bodegnée (1794-1814)*, 2003, pp.172-173.*

[24] *Qui est le vieux capitaine.*

[25] *Le porche monumental de cette ferme isolée est surmonté des armoiries de la famille van den Steen posées sur un cartouche et surmontées d'une couronne à treize perles, dont trois relevées. H. de MEESTER de BETZENBROECK, *op.cit.*, pp.222-223. La ferme est aussi connue sous le nom de ferme de la Belle-Vue (du nom du lieu-dit de l'endroit).*

4- Marie-Jeanne Mouton[26] - veuve Fr. Bolly

Ses enfants

Guillaume Bolly[27] - échevin

Jean Bolly - laboureur

Domestique

Marie Joseph De Cerf - servante - 19

item Guillaume Mouton frère de la ditte veuve - vieux - jonay[28]

5- Marie Jadoul veuve Jean le Cordonier

Albert le Cordonier - son fils - maçon

Marie Jeanne Marchandise - sa nièce - servante - 17

6- Gilles le Meunier - manouvrier

Marie Mossoux - sa femme

Leurs enfants

Gille - 5

Jean Lambert - 3

Jean Joseph - 3 mois

Marie Catherine - 9

Marie Joseph - 2

7- Christophe Kempler - tailleur

Catherine Mossoux - sa femme

Jean Mathieu - leur fils - 12

8- Le Sieur Jean Gramme - résident à la brassine banale[29] - mayeur[30]

Marguerite Sauvenière sa femme

Leurs enfants

Jean Lambert - laboureur - 22 ans

Anne Joseph - 30

Marie Anne - 27

[26] Morte le 7 juillet 1742.

[27] Mort en célibat le 24 9bre 1742.

[28] Jonet : un peu jeune. Un vieux jeune homme.

[29] Celle-ci était située sur la place du Batty, à l'angle de la Chaussée romaine et de la rue du Saule Gaillard.

[30] Nommé dès le 15 mai 1694, échevin de la cour de justice de la baronnie de Jehay. H de MEESTER de BETZENBROECK, *op.cit.*, p.213.

Domestique

Noël Delcominette - porcher - 12
item Dieudonnée - innocente - pauvre

9- Jean le Meunier - manouvrier

Oda del Reppe sa femme
Marie Catherine leur fille - 20

10- Gille Mossoux[31] - maçon et Thérèse Sauvenière sa femme

Leurs enfants

Jean - manouvrier - 17
Gille - 12
Laurent - 10
Lambert - infirme - 5
Marie Anne - 15
item Jean Haidon leur neveu - manouvrier - 26

11- Jean Borsu - maçon

Catherine Mossoux sa femme
Anne Marie leur fille - 2

12- Agnès Praillet veuve de Gérard Mossoux[32]

Leurs enfants

Joseph - maçon - 35
Dieudonné[33] - maçon - 27

13- Catherine Fiacre veuve Arnoldi

Marie Jeanne Arnoldi leur fille - 27

14- Geniton Gilsoul veuf Chapelle avec Catherine Piret veuve de Pierre Dottrengé - pauvre

[31] *Fils de Jean Mossoux et Catherine Praillet*

[32] *Mort en 1728.*

[33] *Qui a épousé Anne Albertine Dottrengé*

15- Le sieur Jean Dony - laboureur - propriétaire[34] - avec Marie Simon veuve Dony - mère impotente[35]

Martin Dony - son frère - laboureur
Evelette - sa soeur

Ses domestiques

Jean Guillaume Guillaume - valet - 21 ans
Lambert Jamotte - porcher - 10
Marie Barbe Marchandise - servante - 23

16- Jean Guillaume Gothot - tailleur

Ida Pirotte - sa femme
Jean Pierre - leur fils - 7

17- Antoine Robert - vieil homme - veuf[36]

18- Anne Gaudin - vieille fille - pauvre

19- Jacques Joseph Dossy - pauvre - savetier

Jeanne Rombout - sa femme

20- Joseph Moreau - manouvrier

Marie Jacquet sa femme

Leurs enfants

Pierre Joseph - 14
Hélène - 20
Albertine - 19
Marie Catherine - 17
Marguerite - 11

[34] Propriétaire de la ferme du Saule Gaillard. Une pierre encadrée dans la façade porte : L'AN 1719 I.D. Les initiales I.D. rappellent Jean-Eustache-Léonard Dony, baptisé à Amay le 15 novembre 1685. Il reprit la ferme du Saule Gaillard, qu'il restaura en 1719 et fut bourgmestre de Jehay en 1734. H. de MEESTER de BETZENBROECK, *op.cit.*, pp.224-225. Il y vit avec sa mère, son frère et sa sœur. Arthur Bovy évoque ce Jean Dony : En 1734, le bourgmestre Jean Dony, laboureur propriétaire, adresse à "monseigneur le baron" une supplique, où il le prie de permettre aux habitants d'aller brasser ailleurs qu'à sa "brassine" banale. Ils ne croient, écrit-il, avoir aucune obligation à ce sujet. Ils ne demandent qu'à jouir tranquillement de leur "petite liberté". Ils supplient monseigneur de vouloir bien effacer cette ordonnance, qui crée des difficultés de toute sorte aux plaids généraux (assemblée des manants) et ne peut être que l'occasion d'une animosité continuelle. Leur prétention ne dépasse pas les coutumes du pays. Enfin, ils demandent à monseigneur de les "éclaircir" s'il y a jamais eu aucun accord à ce propos. Auquel cas, ils seront très contents de suivre les règles de la raison. Bovy ajoute qu'il ne sait quelle suite fut réservée à cette requête respectueusement impertinente, qui révèle chez son auteur une rare indépendance de caractère mais, en 1736, Jean Dony ne figure plus comme bourgmestre sur la liste des habitants. Il est remplacé par Jean Gramme, précisément, le tenancier de la "brassine" banale ! A. BOVY, *Les Seigneurs de Jehay*, dans *La Revue franco-belge*, 1940, p.8.

[35] Fille de Henri Simon mayeur de Jehay.

[36] Mort âgé de 86 ans le 31 Xbre 1741.

21- Gossuin Moreau - maçon

Isabelle Severin - sa femme

Leurs enfants

Gossuin - maçon - 22

Marie Elisabeth - 19

22- Lambert Marchandise - scieur d'ais[37]

Geniton Melotte - sa femme

Leurs enfants

Marie Catherine - 25 ans

Elisabeth - 23

Marie Jeanne - 19

23- Wathieu d'Ardenne - ardoisier

Anne Claire Gaudin - sa femme

Leurs enfants

Joseph - ardoisier - 20

Eustache - 13

Marie Catherine - 23

Marie Elisabeth - 9

24- Catherine Grandjean - vieille fille - seule

25- Jean Halent - bricteur

Marie Blehen - sa femme

26- Jean Paquay - manouvrier

Elisabeth Zoone - sa femme

Leurs enfants

Jean Joseph - 14

Jacques - 6

Marie Oda - 12

Anne - 10

Marie Elisabeth - 2

[37] Ouvrier menuisier, scieur de long. L'ais est une planche en bois de chêne.

27- Hubert Binnet - vieux - scieur

Marie Henneman[38] - sa femme

Leurs enfants

Hubert[39] - ardoisier - 30

Anne Marguerite - 27

Marie Joseph - 22

item Marie Catherine Binnet leur nièce - 5

28- Antoine Tombal - tisserand

Anna Rorive - sa femme

Leurs enfants

Marie Jeanne - 21

Anne Catherine - 19

29- Catherine Deneufmoustier veuve de Pierre Gothot

Leurs enfants

Gille - cordonnier - 26

Marie Marguerite - 24

Anne Joseph - 17

30- Gille d'Ardenne - charpentier

Marie Rocou - sa femme

Leurs enfants

Nicolas - charpentier - 19

Anne Catherine - 21

31- Marie Gobin femme à Jean Triplet - servant hors[40]

Leurs enfants

Marie Catherine - 19

Marie Agnès - 14

[38] Fille d'Ottelet Henneman

[39] Qui a épousé Marie Anne Seron - (son fils ?) Otto Binnet qui a épousé en 1ères noces N. Mossou, en 2e noces A Delvenne, en 3e A Marchandise

[40] Employé à l'extérieur de la paroisse et ne résidant donc pas dans celle-ci.

32- Paquay Melin - manouvrier

Catherine Moreau - sa femme

Leurs enfants

Jean - 18

Louis - 13

Hubert Pascal - 8

Marie Catherine - 17

Dieudonnée - 10

33- Lambert Doyen - charlier[41]

Marie Agnès Gerbehaye[42] - sa femme

Leurs enfants

Jean Lambert - 15

Marie Jeanne - 27

Marie Agnès - 26

Marie Joseph - 17



Une des dernières croix de l'ancien cimetière : celle de la famille Gerbehaye © KIK-IRPA, Bruxelles.

34- Laurent Collette - scieur

Marguerite Jadoul - sa femme

Leurs enfants

Laurent[43] - maçon - 20 ans

Marie Barbe[44] - 25

35- Sophie Delvenne veuve de Louis Dottrengé

Leurs enfants

Jean Louis - manouvrier - 30

Catherine - 33

[41] Charron.

[42] La famille Gerbehaye a laissé un souvenir lapidaire de son passage au vieux cimetière entourant l'église. Il s'agit de la pierre tombale de Pierre Gerbehaye (décédé le 18 octobre 1694) et de Marie Jamoul, son épouse (décédée le 4 décembre 1735, après quatre jours de maladie, à l'âge de 90 ans !), parents de Marie-Agnès. Marie-Agnès, ou plutôt Agnès, est baptisée à Fexhe-le-Haut-Clocher, le 17 avril 1678. Elle épouse à Jehay, le 14 avril 1701, Lambert Doyen, de Hanefte. Ils meurent à Jehay, respectivement, les 30 novembre et 6 décembre 1739, à sept jours d'intervalle. H. de MEESTER de BETZENBROECK, *op.cit.*, pp.201-202.

[43] *Doit être mort jeune homme en 1742 ayant eu le malheur d'être étouffé dans les fondements d'une cave.*

[44] *Qui a épousé en 1743 Jacques Jamotte fils de Jacques Jamotte et de Marie Barbe Melon du 1er lit.*

36- Jacques Collette - scieur

Jeanne Houba - sa femme

Guillaume Joseph - leur fils - 1 ½

37- Mathias Parfondry - bricteur

Barbe Le duc - sa femme

Jean François - leur fils - 12

38- Marguerite Pire - pauvre

Jean Bauduin - son fils - impotent - 10

39- Hubert Marchandise - scieur

Elisabeth Pire - sa femme

Barbe Marchandise - sa soeur

40- Catherine Bawin - veuve de Toussaint Le febre

Marie Catherine - leur fille - 46

41- Chez moy

Le Sr Thomas Pierre[45] - vicaire - marguillier[46]

Hélène Le febre - servante - 48

42- Catherine Soheit - veuve Nicolas Thirion

Leurs enfants

Jean Joseph - 13

Marie Isabelle - 12

[45] Ce prêtre figure au répertoire des patrimoines ecclésiastiques (1700-1730). Fils de Jean Thomas Pierre et de Jeanne Poncelet - étudiant au séminaire de Liège - Le 27 mai 1726, devant les échevins de Malempré, un titre est constitué au profit de l'aspirant qui reçoit divers biens d'un rapport annuel de 55 écus, de la part de ses parents, assistés de Henry Thomas Pierre, son oncle, et de Jean Henry Gérard, son demi-frère. Le 9 juillet 1726, le curé de Bra atteste avoir publié le titre qui est admis par le vicaire général. A. DEBLON, *op.cit.*, p.464.

[46] Gestionnaire de la fabrique, des biens de l'église ou du temporel de la paroisse.

43- Denys Delvenne - maçon

Geniton Trokay - sa femme

Leurs enfants

Pierre[47] - cordonnier- 23

Jeanne Joseph[48] - 30

44- Jean François Melon - maçon

Ida Le duc - sa femme

Leurs enfants

Jean Lambert - 12

Anne Ida - 7

45- Marie Mossoux - femme Toussaint Thiou - servant hors

Leurs enfants

Gérard - 6

Agnès - 21

Ida - 14

Marie Joseph - 12

item Marie Barbe - nièces - 2

46- Jean Le grand - menuisier

Françoise Le meunier - sa femme

Laurent Guillaume - neveu - 16

item Jean François Raskin - manouvrier

Marie Rocou - sa femme

Leurs enfants

Marie Elisabeth - 2

Jean Jacques - ½

[47] Qui épousa en 1738, Marie Isabelle Seron de Villers le Bouillet.

[48] Qui épousa en 1736, Louis Martin Loumaye.

47- Barbe Le meunier - veuve de Jean Rocou

Marie Françoise - leur fille - 23

48- Anne Frondville - veuve d'Eustache Guillaume

Eustache - leur fils - tisserand

49- Pierrot Guillaume - tisserand

Marie Catherine Gabriel - sa femme

50- Idelette Le Febve veuve de Henry Jacques

Leurs enfants

Jean[49] - 21 ans

Toussaint[50] - 18

Joseph Ferdinand[51] - 16

Marie Anna - 22

Marie Joseph - 12

Catherine - 8

51- Léonard De Frexhe - manouvrier

Catherine Sales - sa femme

Leurs enfants

Léonard - 4

Antoine Joannes - 2

52- Hellin Braibant - maçon

Marie Françoise Houbin - sa femme

Leurs enfants

Mathias - 3

Marguerite - ½

[49] Mort jeune homme.

[50] Marié à Fize-Fontaine.

[51] Marié à Jehay à Marie Jeanne Marchandise.

53- Henry Mouton - tisserand

Jeanne Gaye - sa femme

Leurs enfants

Jean Joseph - 11

Jean Pierre - 1

Anne Jeanne - 16

item Marie Louis veuve de Nicolas Rocou - pauvre

54- Nicolas Mouton - tisserand

Marie Jeanne Borsut sa femme

item Anne Jadoul veuve de Laurent Borsu - sa belle-mère

55- Gertrude Rocou veuve de Jean Thirion

Leurs enfants

Marie - 40

Anne Marguerite - 35

item Lambert - fils de la ditte Marie - 7

56- Henry Pierard - manouvrier

Anne Crise - sa femme

Leurs enfants

Charles[52] - cordonnier - 22

Anne - 19

Marie Anne - 14

57- Pierrot Guillaume - manouvrier

Jeanne Rocou - sa femme

Leurs enfants

Lambert - 8

Marie Hélène - 6

[52] Qui a épousé Marie Elisabeth Jamotte.

58- Gérard Monnom - manouvrier

Catherine Dalleur - sa femme

Marie Jeanne - leur fille - 3

59- Hubert Mossoux - maçon

Marie Noël - sa femme

Leurs enfants

Gérard - 12

Bernard - 8

Hubert - 3

Joseph - 1

Marie Agnès - 11

Anne Joseph - 5

60- Jean Robert - scieur

Jeanne Zoone - sa femme

Leurs enfants

Marie Elisabeth - 12

Jeanne - 7

item Oda Mouton veuve David Zoone - pauvre

61- Jean Marchandise - maçon

Marie Agnès Sonval - sa femme

Leurs enfants

Jean Lambert - 5

Anne Marie - 12

Marie Barbe - 9

Marie Agnès - 3

Elisabeth - ½

62- Jacques Jamotte

Catherine Jacob - sa 2e femme[53]

Leurs enfants

[53] Sa première femme était Marie Sart-Melon.

Jacques[54] - maçon - 23
Guillaume[55] - manouvrier - 19
Jean - 15
Nicolas - 14
Arnold [56]- 12
Guillaume Joseph 7
Jean François - 4
Marie Elisabeth[57] - 18
Anne Catherine - 8
Barbe - 5 mois

63- Jean Mouton - jeune homme - maçon

Joseph - son frère - maçon
Elisabeth - leur soeur
Henry Mouton - leur neveu - tisserand - 22

64- Gille Marchandise veuf - maçon

Ses enfants

Gossuin - manouvrier - 23
Marie Anne - 26
Anne - 12

65- Laurent Marchal - maréchal

Anne Le febve - sa femme

Leurs enfants

André - 7
Thomas Toussaint - 5
Michel - 2

[54] Du 1er lit (a épousé en 1743 Marie Barbe Collette).

[55] Du 1er lit mort célibataire, enfermé pour folie.

[56] Marié en 1749 avec Marie Catherine Gille de Bodegnée. Nous retrouvons ce couple dans la liste des habitants de la commune de Bodegnée, établie le 1^{er} Brumaire an VII (22 octobre 1798), par l'agent de la commune, Gilles-Joseph Preud'homme. Arnold Jamotte - maçon - 77 ans - depuis 1754 à Bodegnée - époux de Marie-Catherine Gille (79 ans - depuis 1729 à Bodegnée) - un fils (Arnold, 33 ans, né à Bodegnée) - une fille (Catherine, 40 ans, née à Bodegnée). D. FRAITURE, *op.cit.*, p.171.

[57] Du 1er lit (a épousé Charles Pierard).

66- Robert Robert[58] - maître maçon

Elisabeth Parent - sa femme[59]

Leurs enfants

Laurent - maçon - 27

Robert[60] - maçon - 22

Jacques[61] - maçon - 19

Albert - 16

Ernest - 12

Gérard - 11

Marie Joseph - 13

item Marguerite Guille leur petite fille - 2

67- François Le cordonier - maçon

Marie Catherine D'Ardenne - sa femme

68- Barthelemy Rocou - sergent

veuf seul

69- Joseph Soheit - manouvrier

Marguerite De Reppe - sa femme

Leurs enfants

Jacques François - 4

Marie Elisabeth - 6 semaines

70- Hubert Robert vieil - maçon

Marie Rigo - sa femme

71- Le sieur Mathias Collette

Oudon Joniau - sa femme

Le sieur Pierre Collette - leur fils - prêtre

Marie Joseph Moria - leur servante - 18 ans



Faire-part mortuaire de Pierre Collette (coll. personnelle)

[58] Se voit aussi au registre des mariages un Robert Robert qui serait marié avec Anne Delvenne en 1728 - au même registre, se voit que Anne Delvenne épouse en 2e noces un Robert Robert est morte le 13 juin 1729.

[59] Cuisinière au château - mariée en 1730.

[60] A épousé en 1747 Thérèse Houba de Fize-Fontaine.

[61] Mort en célibat en 1741.

72- Philippe Herion - manouvrier

Madelaine Spesmayer - sa femme

Anne Marie - leur fille - 29

73- Martin Forgeron - manouvrier

Isabelle Soheit - sa femme

François - leur fils - ½

item Marie Soheit - leur tante - pauvre

74- Thérèse Praillet - femme à Martin Dottrengé servant au château

Leurs enfants

Marie - 19

Anne Albertine[62] - 17

item Marie Praillet - soeur de laditte Thérèse

A Rogerée

75- Gille Bauwin - laboureur

Marguerite Moray - sa femme

Leurs enfants

Mathieu - 14

Jean - 11

Lambert - 6

Marie Barbe - 5

Marie Anne - ½

item Jean Moray - père de laditte femme

Leurs domestiques

Mathias Pirotte - valet - 19

Marguerite Bleret - servante - 22

76- Maximilien Pagnoul - chasseur

Geniton Demarteau - sa femme

Marie Thérèse - leur fille - 9 ans

Fin

[62] Qui a épousé en 1741 Dieudonné Mossou.

Cette copie est conforme à son original - Quod Testor joes jacobus Sauvage pastor in jehay diocesis et patrice Leodiensium hac 12a marty 1736.

&&&&&&&&&&&&&&&&&&&

Quelles constatations pouvons-nous tirer de cette source essentielle pour la connaissance de l'histoire de Jehay dans ce premier tiers du XVIII^e siècle ?

Géographiquement, septante-trois familles se répartissent à l'intérieur de l'auréole villageoise[63], une famille occupe la ferme isolée de la Malgueule et deux familles vivent à Rogerée.

Si nous classons la population de Jehay selon les trois ordres de l'Ancien Régime[64], l'immense majorité des paroissiens font partie du Tiers-État (99,1 %).

Le clergé comprend trois représentants (0,9 %). L'ordre équestre (noblesse) n'est pas représenté.

Intéressons-nous plus particulièrement aux différentes professions exercées :

Jehay compte vingt-trois maçons, dix-huit manouvriers, quatorze servant(e)s[65], six tisserands, six scieurs, cinq valets, cinq laboureurs[66], quatre porchers, trois cordonniers, trois ardoisiers, trois prêtres[67], deux chasseurs, deux bergers, deux censiers, deux tailleurs, deux briquetiers, deux charpentiers, un menuisier, un maréchal-ferrant, un charron, un savetier, un jardinier, un sergent[68], un échevin et un mayer.

Les manants exercent tous des professions manuelles. Jehay compte très peu de notables.

Dans cette catégorie, nous pouvons ranger le mayer, l'échevin, les curés, les censiers et les laboureurs soit douze personnes (3,6 % de la population totale).

Nous avons ensuite réparti les 332 Jehaytois en fonction de leur état-civil :

-Hommes : 78 individus soit 23,50 %

-Femmes : 91 individus soit 27,40 %

-Enfants des deux sexes et de tous âges : 163 individus soit 49,10 %

La population de Jehay est donc relativement jeune. L'âge des adultes n'est jamais précisé sauf parfois celui des domestiques. Dans son relevé, le curé inscrit d'abord les fils puis les filles, peu importe l'ordre de primogéniture ! Le fils exerce, la plupart du temps, la même profession que le père. Vingt-cinq foyers comptent au moins trois enfants soit un tiers des septante-six foyers.

La paroisse comprend également vingt veufs et veuves, huit pauvres dont une innocente, deux impotents et un infirme.

[63] Voir la seconde partie de cet ouvrage.

[64] Le clergé (premier ordre), la noblesse (second ordre) et le Tiers-État (tout le reste de la population).

[65] Dont deux travaillent à l'extérieur de la paroisse. Le curé ne les compte pas dans son relevé.

[66] Dont un est propriétaire de son bien.

[67] Le curé en titre, un vicaire-marguillier et un prêtre.

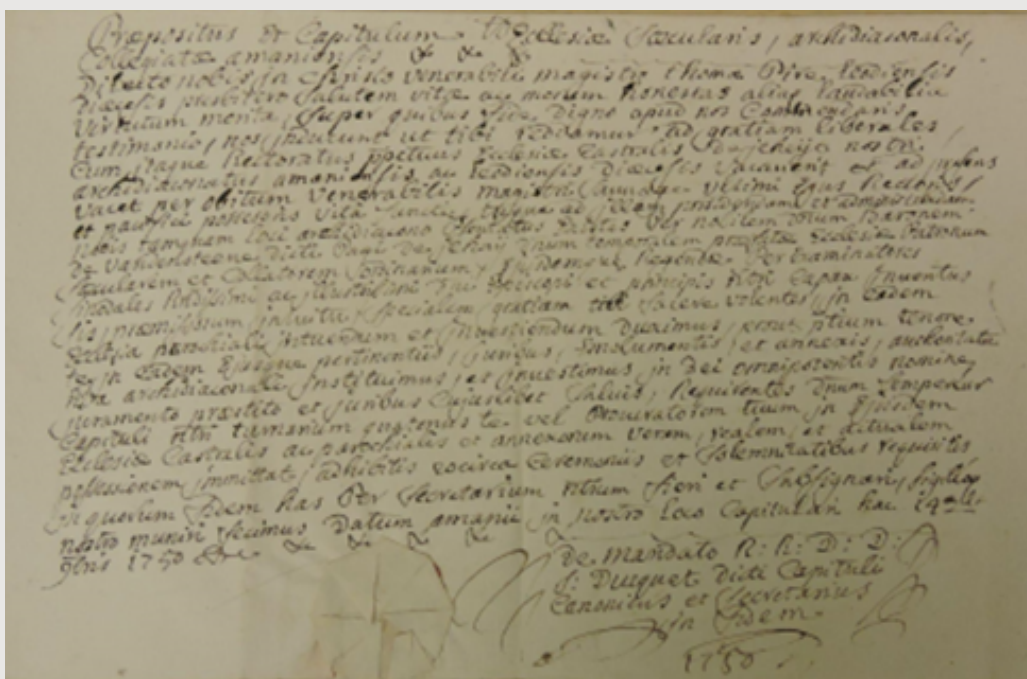
[68] Le sergent peut être considéré comme le garde-champêtre du village au service de la cour de justice.

Dix foyers disposent d'un ou de plusieurs domestiques soit 13 %. Ceux-ci sont employés par les notables de la paroisse principalement à la basse-cour du château et à la Malgueule.

Parmi les 107 patronymes portés à Jehay, les plus répandus sont les Mossoux (19 individus), Marchandise (18), Robert (13), Jamotte (12), Mouton (12), Moreau (10) et Lemeunier (10). Suivent les Dardenne, Bolly, Guillaume, Rocou(r), Collette, Bawin, Paquay, Melin, Jacques, Binet, ...

La plupart de ces patronymes sont toujours portés à Jehay et dans l'entité amaytoise.

Au décès du curé Sauvage en 1750, le collateur de la chapelle Saint-Lambert, le baron van den Steen, nomme le vicaire Thomas Pierre pour lui succéder. Le nouveau curé reçoit ensuite l'investiture canonique de l'archidiacre d'Amay[69].



Investiture du curé Thomas Pierre par le chapitre d'Amay (14 novembre 1750)

Le 8 octobre 1753, le greffier de Jehay, J. Sauveur, enregistre la présentation d'un vicair du lieu, faite par noble seigneur Lambert vandensteen[70] sur la personne du Rvd Sieur albert prestre, agrée par les mannants dudit jehay, assemblés comme de coutume. L'assemblée de la communauté aux plaids généraux s'est déroulée, le 25 juillet précédent[71] en présence du mayeur Germeau et des échevins Maréchal, Sauveur, Bolly et Jamotte[72].

[69] A.É.L., Paroisse et fabrique d'église de Jehay, n°55.

[70] Il est dit patron de la chapelle castrale.

[71] Les conditions proposées par les manants à ce moment ont été acceptées par le vicaire, le 8 octobre : primo que le susdit sieur albert deverat tenir ecole depuis la toussaint jusqu'à la St jean - 2° dire la messe depuis la toussaint jusqu'à pasque à huit heures du matin, et depuis les pasques jusqu'à la toussaint, commencer laditte messe à Sept heures du matin - 3° faire tous les devoirs d'un marguillier comme ont fait ses predecesseurs - 4° et finalement remplir les fonctions de sa charge jusqu'à révocation qui pourra se faire au gré et désirs des dits manants. Pour sa charge, le vicaire percevra 26 sous de chaque chef de ménage à la Saint-Jean et à Noël.

[72] A.É.L., Paroisse et fabrique d'église de Jehay, n°55.

Le 8 décembre suivant, une assemblée des manants a de nouveau lieu au sujet du vicaire :

Assemblée tenu devant la cimetièrre ou entre les portes du chateau de Jehay le 8 Xbre 1753. Thomas Pierre[73], pastor dicti loci, dresse le rapport.

Les manants, présents, se nomment : Laurent Maréchal, Charles Pirard, Joseph Jacques, Martin Loumaye, Antoine Houbin, Jacques Collette, François Cordonnier, Gilles Mossoux, Jean Halin, la veuve Jacques Gothot, Joseph Moniquet, Gossuin Moreau le vieil, Gossuin le jeune, Jean Marchandise, Denis Nizet, Michel Collard, Joseph Mossoux, Catherine Mossoux, Jacob Vox, François Melon, Hubert Marchandise, François Sales, Gilles Mottard, Gossuin Marchandise, Pierre Le Sanglier, Laurent Collette, Henri Mouton, Otto Binet, Hubert Mossoux, François Raskin, le sieur Jean Gramme (mayer), Vincent Rigo, Joseph Moreau, Jean-Louis Dottrengé, Pierre Guillaume, Nicolas Dupont, Gérard Jadoul, Dieudonné Mossoux, Gilles d'Ardenne, Gilles Gothot, la veuve Jacques Jamotte, Laurent Bolly censier du château et pour sa maison d'en haut[74] et la veuve Toussaint Lefèvre.

Une adaptation des charges du vicaire et des obligations des manants est prise lors de cette assemblée[75]. À Jehay, en ce milieu du *Siècle des Lumières*, une école fonctionne de novembre à mai. Le vicaire se charge ainsi des rudiments de l'instruction des manants de sa paroisse. Sans être émancipatrice, l'école permet néanmoins à ceux-ci d'accéder à un savoir élémentaire.

Le 31 mars 1777, le révérend Lambert-Nicolas Preud'homme reçoit la commission de vicaire et marguillier de Jehay. Le greffier de la cour de justice[76], Nicolas Delchambre, enregistre l'acte passé entre les manants *spécialement convocquer et assemble a l'issue de la premiere messe, tant ensuite du tocsin, que de l'advertissement fait ce jourd'huÿ a L'office divin, par le Rnd Sr cheret[77], (...)*

[73] Le curé Pierre décède à Jehay, le 11 février 1758. A.É.L., *Paroisse et fabrique d'église de Jehay*, n°44, f° 275.

[74] Première ferme à gauche en venant de Saint-Georges, rue du Saule Gaillard..

[75] *Les paroissiens de jehay se trouvant dans la necesité d'avoir un vicaire se sont assemblez au son de la cloche et ont convenu que pour leur plus grande commodité chaque menage lui donnera vingt six sous a deux fois, scavoir au noel et à la St jean y compris trois pains que chaque menage doit a un curé et quil veut bien ceder pour cette fois seulement pour L'utilité de sa paroisse , sans pourtant deroger a ses droits ni a ceux de ses successeurs, a condition que le vicaire sera obligé de dire la messe les dimanches et fetes a sept heure depuis pasques jusqu'a la fete de tous les Saints, et depuis cette fete jusqu'à pasques a huit heure, deplus il sera obligé de tenir ecole depuis le mois de novembre jusqu'au mois de maÿ inclus et par apres il sera a sa liberté de la tenir aussi Long tems quil voudra, en foÿ de quoy lesdits paroissiens ont signé la presente et laquelle obligations lesdits paroissiens en corps seront en droits de revoquer quand ils trouveront a propos pourvu que ce soit avant les pasques et que le vicaire sera aussi obligé , s'il trouvoit son mieux de les en avertir au plutot son curé en meme tems scavoir avant les pasques afin que L'une et L'autre puisse se pourvoir ou de vicaire ou de condition.*

[76] Les membres de celle-ci sont : Laurent Maréchal, mayer, et Bolly, Jamotte, Nicolet et Robert, échevins.

[77] *Cheret Ludovicus Franciscus, filius Ludovici, Aqualiensis*, T 15-6-1753, M 156-1753. (Louis-François Cheret, fils de Louis, Aywaille, tonsuré et minoré le 15 juin 1753). Il obtient une bourse au concours de théologie au séminaire de Liège en octobre et décembre 1754. Sous-diacre, il se trouve au séminaire en octobre 1755. Il est encore boursier du séminaire en octobre 1756 quoique curé de Jehay. Le 24 juin 1755, devant les échevins d'Aywaille, Joseph Gomzé et Elisabeth Neuforge, de Kin (hameau d'Aywaille) , cèdent à l'aspirant une rente de 60 florins pour compléter son titre d'ordination. A. DEBLON (†), *Le clergé du diocèse de Liège (1730-1760)*, archives des tonsurés, t.II, à paraître dans le BSHADL (Nos remerciements s'adressent à M. Dury, archiviste diocésain pour la transmission des informations). Cheret, successeur de Pierre, est toujours curé de Jehay le 24 mars 1794. A.É.L., *Cours de justice de Jehay*, n°36.

leur curé pour et à l'effet sous-ecrit, lesquels ont unanimement, aggreer pour vicaire et marguillier de la chapelle castrale de jehaÿ , le Rnd Sr Lambert nicolas preudhomme pretre, ensuite de la presentation leur en faite comme de coutume par noble et genereux seigneur Lambert amand joseph van densteen Baron et Seigneur du lieu &, et en qualité de patron de ladite chapelle castrale de jehaÿ, usant a cet effet du droit et pouvoir lui compettant et c'est aux conditions sous-inserees et proposées au dit Rnd Sr Preudhomme present et acceptant ... Il s'agit des mêmes conditions qu'en décembre 1753 au temps du vicaire Albert.

Le 1^{er} août 1781, le secrétaire du chapitre collégial, P.-J. Lizée, intime au curé de Jehay de se présenter devant le chapitre d'Amay : *Nous prevot et chapitre de l'église collegiale et archidiaconale d'amaÿ capitulairement afsemblér prennant en consideration les Defauts dans quels rest le Rd Sr curé de jehaÿ de se représenter chaque année au chapitre general de la St jean comme ont fait ses predecefseurs et comme font encore les autres curés de notre district ordonnons en consequence au dit Rd Sr curé de jehaÿ de se représenter a notre chapitre du premier du mois prochain apres les matines sinon sera pourvû comme de droit [...].*

Le curé va ainsi se rendre à la convocation du chapitre d'Amay. Le baron Lambert-Amand-Joseph, en sa qualité de collateur, ne s'opposera pas à la présence du curé à Sainte-Ode.

Renseignements pris auprès des vieux manants de Jehay, ceux-ci confirment la présence des curés Nonencourt, Sauvage et Pierre à l'assemblée à Amay. *Il est indifferent au seignr de jehaÿ que son curé se représente ou pas a l'archidiacre et que cela ne peut prejudicier au droit de collation de la cure, le Sgr moderne a laifser faire au curé ce qu'il a voulu sans former aucune difficulté. Cependant, le 21 juin 1752, son père, le baron Pierre-Lambert-François, avait adressé une protestation touchant une ordonnance faite par le chapitre d'amaÿ au curé de jehaÿ a effet de se représenter chaque année comme les autres curés et vicaires et supots dependants immediatement d'eux.* Le baron reprochait au prévôt et aux chanoines du collège Sainte-Ode d'ordonner au curé de Jehay de se présenter, selon la coutume, avec ses confrères, devant le chapitre le jour de la Saint-Jean. Cette obligation s'opposait, selon le baron, à la liberté dont devait jouir le curé à cet égard ainsi qu' au droit du seigneur en sa qualité de patron laïc de la cure[78]. Cette protestation est, selon nos sources, restée à l'état de projet. Elle témoigne cependant des conflits de préséance courants sous l'Ancien Régime.

[78] A.É.L., *Paroisse et fabrique d'église de Jehay*, n°55.

ÊTRE ECCLÉSIASTIQUE AU XVIII^E SIÈCLE À JEHAY

Revenus, charges et obligations des manants à leurs égards

de la cure de jehay

non compris les jura stolae[79], mefses d'anniversaire, & un curé de jehay a des revenus de Sa cure environ 30 a 31 muids[80] par an -

item en argent environ f[81] : 100 -

item pofsède environ 6 bonniers[82] de terre dont il a incorporé 4 verges[83] prises hors de la commune[84], dans le bien qu'il occupe et habite qui sont la prairie et aheniere[85] située devant Sa maison -

item il pofsède environ 4 bonniers et demi de trixhe ou pré -

Sa maison et pourprise[86] avec la prairie et jardin joignant vers geer au chemin telle qu'elle a été acquise en 1712 par mr nonancourt de philippe collete reptant jean de rochamps - contient environ 15 verges[87] -

&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&

Il doit sur Sa maison aux reptans[88] jean rochamps f : 5 rente[89] restant de 15 ensuite de 10 qui se payoient auparavant -

item doit aux reptans la veuve hubens 4 stiers spelte[90] et un chapon[91] -

item a huÿ a mr de rasquinet de romesée, les 2 tiers de 4 stiers Spelte rente et les 2 tiers d'un chapon -

item au sr bodar a huÿ reptant le sr leonard et les enfans du sr fillée - un stier et une tierce spelte rente et la tierce part d'un chapon -

au val St lambert a huÿ - 2 chapons et 8 deniers[92] de cens[93] -

[79] Casuel ou droit d'étole.

[80] Unité de mesure pour les matières sèches. Le muid vaut 245,695 litres (ou 8 setiers).

[81] Le florin Brabant - Liège est la principale unité monétaire utilisée en principauté de Liège.

[82] Le bonnier vaut 20 verges grandes ou 87 a 17,814 ca.

[83] La verge grande vaut 4 a 35,8907 ca.

[84] Lieu-dit (*el commune*) situé entre les actuelles rue du Saule Gaillard, du Tige, du Tambour, du Maréchal et Paquay. Biens de la seigneurie utilisés par toute la population sous l'Ancien Régime.

[85] Enclos cultivé, voisin de la maison.

[86] Enceinte, clôture de la propriété.

[87] L'endroit ou est a present la maison de la cure s'appelloit en pierreuse - l'endroit qui est defsous la maison de la cure entre icelle et la motte s'appelle en bende a cause du ruisseau qu'on dit le rieux de bende - et quelque fois on appelle aufsi les terres de cet endroit bierwa quoique l'endroit vraiment connu pour bierwa est le terrain entre le pré de la ville et le chemin de la motte ou des badêts. A.É.L., Paroisse et fabrique d'église de Jehay, n°44, f° 101. Le lieu-dit Bierwa se situe entre les rues Ernou, du Tambour et Petit Rivage.

[88] Représentants ou héritiers.

[89] Cinq florins de rente.

[90] Quatre setiers d'épeautre. Le setier vaut $\frac{1}{8}$ de muid soit 30,712 litres.

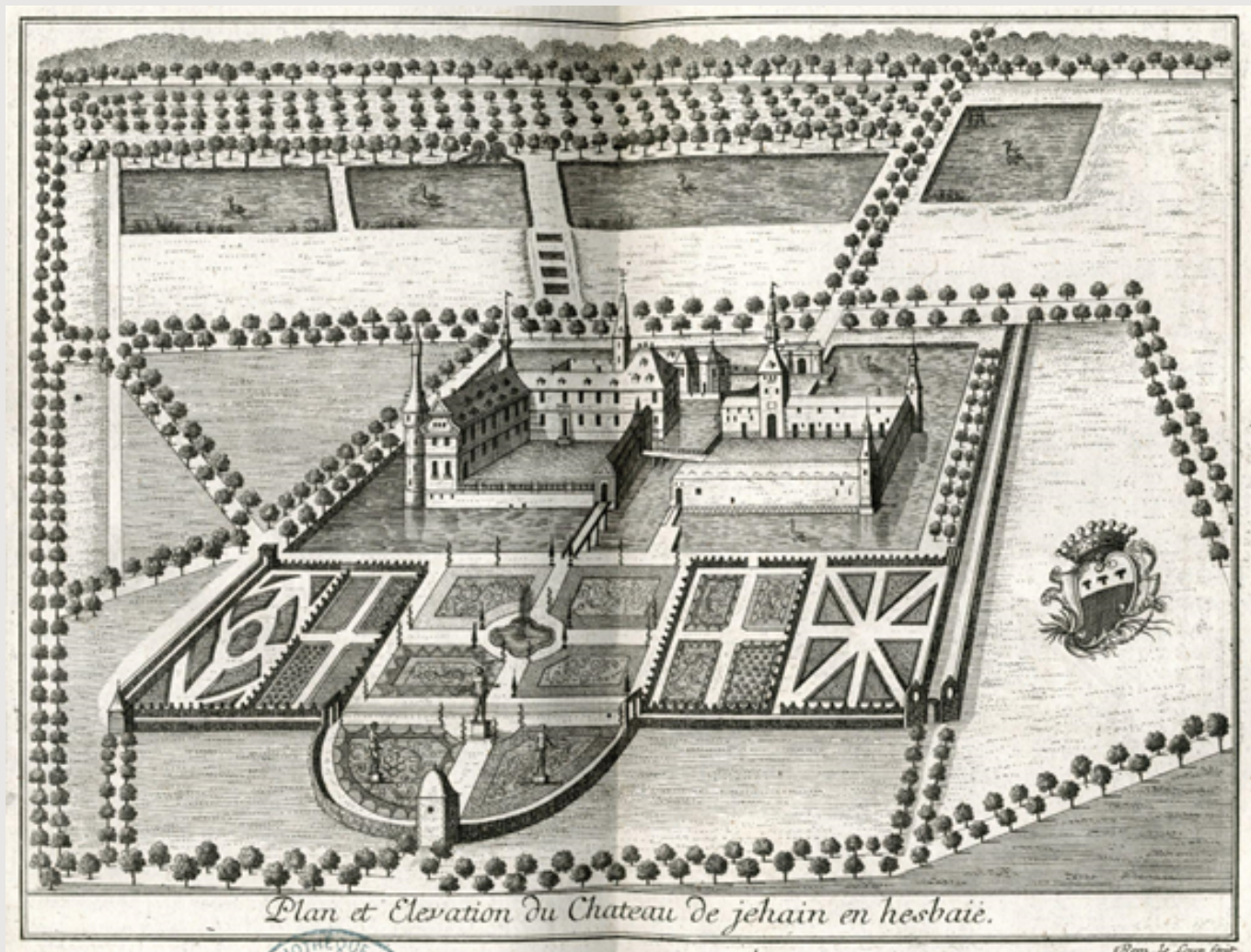
[91] Redevance en nature (jeune coq châtré) fréquente sous l'Ancien Régime.

[92] Le denier représente un 240^e d'une livre liégeoise (autre monnaie de compte).

[93] Redevance féodale payée par celui qui détient une terre d'un autre (locataire).

II. LA SEIGNEURIE DE JEHAY À LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

Le château de Jehay s'élève fièrement au milieu de la seigneurie depuis le Moyen-âge[99]. Entouré de douves, de jardins à la française, d'allées arborées, de la chapelle Saint-Lambert et de la basse-cour, le castel en damiers[100] symbolise l'Ancien Régime dans toute sa puissance comme en témoignent les travaux de Remacle Leloup[101]. Si le jardin d'Éden existe, il a sûrement élu domicile au domaine seigneurial de Jehay.

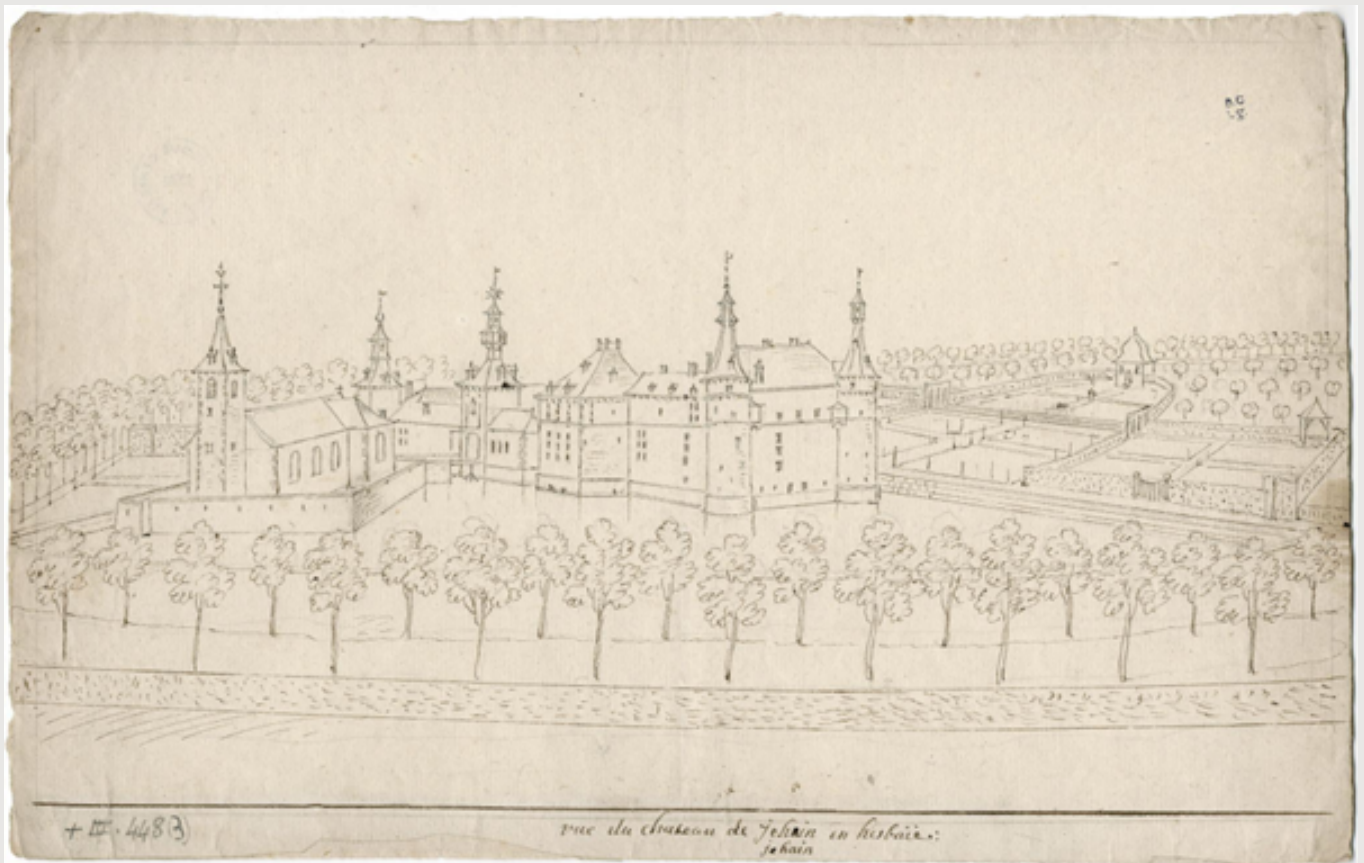


© Ville de Liège - Fonds patrimoniaux

[99] Une *fortereche* est citée en 1382. S.BORMANS, *op.cit.*, p.163

[100] Ceux-ci n'ont pas été reproduits.

[101] Remacle Leloup (1694-1746), dessinateur spadois et auteur de la plupart des gravures des *Délices du País de Liège* (ca 1738-1744).



Vue depuis le village - © Ville de Liège - Fonds patrimoniaux

LE CHATEAU DE JEHAIN[102].

Un quart de lieuë plus bas[103], vers Liège, à la distance de trois lieuës de cette Ville, deux de *Hui*, & une demi lieuë de la *Meuse*, vers la *Hesbaie*, on trouve l'ancien & magnifique Château de *Jehain*, situé dans un Valon agréable & riant, dont la pente douce & peu fenible ne lui dérobe rien de la vuë du charmant Païfage qui l'environne. Le terrain, qui est dans une affiette naturellement humide, donne plusieurs bonnes fources, qui forment un Ruiffeau, lequel fournit les eaux convenables à plusieurs Etangs, séparés par des Dignes ou Chauffées, couvertes d'une quantité d'arbres de haute futaie, qui en font de longues & superbes Alées, sans parler des belles Prairies bien arborées qu'elles cotoient.

Dans la pente affés douce de cette Coline, au milieu de plusieurs enceintes de Foffés, revêtus par tout de pierre de taille, se trouve bâti le beau Château de *Jehain*, avec deux belles Cour. La première, destinée aux ufages d'un Fermier, est défenduë par deux Tours, outre une troisiëme, en forme de Dôme, qui couvre une des Portes d'entrée. Le Corps de logis en est peu éloigné, séparé par un large Foffe plein d'eau, qu'on traverse sur un Pont de pierres de taille, avec un Pont levis : il confiste en deux Ailes d'une grande longueur, qui se joignent en équerre, & embrassent un Donjon carré, beau & riant par sa belle vûë. Cette cour est terminée par des Remises & une magnifique Terraffe, large de vingt piés, & bordée d'une superbe Balustrade ou Parapet de pierres, qui lui sert de Garde-fou. Les Appartements correspondent à cet extérieur, & font d'une grande beauté; quantité de grandes Sales, Cabinets & Dégagemens en forment le plan, avec deux belles enfilades.

[102] *Les délices du Pais de Liège*, t. III, Chez Everard Kints, MDCCXLIII, f^{os} 448-450.

[103] La description du château fait suite à celle de l'abbaye de la Paix-Dieu.

Ce qui releve encore le mérite de ces Bâtimens, confifte en ce que, malgré leur maffive folidité, ils font bâtis fur pilotis, & foutenus d'une charpente qui les fait paroître fufpendus au-deffus de l'Etang, qui eft très beau par fa grande largeur, & qui en fait tout le tour; il envelope même l'Eglife Paroiffiale & le Cimetiere, qui font entourés du même Etang, & auxquels on n'a aucun accès que par la premiere Porte d'entrée du Château.

Une feconde enceinte d'eau environne une vafte Baffe-Cour, bâtie de neuf, qui fert à l'ufage du Fermier.

Les abords de ce magnifique Château n'en font pas une des moindres beautés : il y a quatre Avenuës fort longues, plantées au cordeau & bien proportionnées en largeur.

Le Village qui fe trouve au-delà de ces Avenuës, fe reffent des agrémens répandus par-tout. Aux environs de cette Maifon on a pratiqué de belles Alées, faifant plusieurs lignes droites, qui aboutiffent aux Avenuës du Château.

Les Jardins occupent le bord du Foffé; on s'y rend par la Terraffe, paffant fur un Pont levis, qui conduit à un Parterre brillant & bien entretenu, terminé par un grand Cabinet de pierres de taille, couvert d'un beau Dôme quarré. Ses côtés font bordés de deux Potagers, détachés par des Haies travaillées & bien entretenues, & ornés chacun d'un Cabinet de maçonnerie.

Tout ce Terrain eft encore embeli par de longues Alées de Charmilles bien conduites, qui aboutiffent, par de grands Portiques, à divers Cabinets, Etoiles & Galeries artitement formées par des arbres de même efpece.

La Terre de *Jehain*, Baronie ancienne, & acompagnée de beaux Droits Seigneuriaux, relevant de Son Alteffe, dans fa Souveraine Cour Féodale de *Liège*, fut dès le douzième & treizième fiècle, comptée entre les biens de la puiffante Famille d'*Awans*; (a) dans les fiècles fuivans elle paffa par les mains de divers Poffeffeurs, tels que font les Familles de *Monjardin*, d'*Athin*, de *Goffwin* dit de *Beyne*, de *Tuvin*, & de *Sart*; (b) jufqu'à ce qu'elle parvint, dans le feizième fiècle, à une branche de l'illuftre Maifon de *Merode*, par le mariage de *Meffire Art. de Merode*, Seigneur de *Goffencour*, &c. avec *Jeanne de Sart*, Dame de *Jehain*, d'où elle eft fortie pour paffer à la Famille du Baron de *Vandenfteen*, Seigneur de *Seives & Labeau en Hesbaie*, *Harduemont*, *Hautepenne*, *la Glexhe & Engis*; Echevin de la Souveraine Juftice de *Liège*, Confeiller de Son Alteffe dans fon Confeil Privé, &c. (c) préfentement Baron de *Jehain*.

(a) Miroir des Nobles de la *Hesbaie*, page 255.

(b) Recueil héraldique des Bourguemaîtres de *Liège*, pages 136. 161. 190. 219. & 235. & les Archives du Château de *Jehain*.

(c) Ledit Recueil héraldique, pages 493. & 494.

Le dernier seigneur en titre de *Jehay* est le baron Lambert-Amand van den Steen[104]. Né à *Liège*, le 29 janvier 1747, il est le fils unique du baron Pierre-Lambert (1703-1761), ambassadeur du prince-évêque à *Versailles*.

[104] C. POPLIMONT, *La Belgique héraldique*, t.X, Paris, 1867, pp.182-186.

Les titres nobiliaires du baron Lambert-Amand témoignent de l'importance des van den Steen parmi la haute noblesse du pays de Liège[105] : baron de Jehay et de Saive[106], vicomte de Harduémont [107], seigneur de Saive, Sainte-Anne, Termogne, Labia, La Folie, Faimés et du ban de Celles[108], seigneur de Jehay, de Rogerée[109] et de Dieu-le-Garde[110], d'Engis[111] et des Hautes et Basses Awirs[112], dernier haut justicier du souverain juge de la baronnie de Jehay et des seigneuries annexées, haut-voué[113] des abbayes de Flône et de la Paix-Dieu, haut-voué de la cour des tenants de l'abbaye de Saint-Jacques à Liège et du monastère des Clarisses[114] ainsi que des seigneuries de Bassenge, Roclénge[115], Haaret[116] et Bilstain[117].

Le baron Lambert épouse, le 22 mai 1777, Marie-Hermanne-Charlotte, libre baronne de Trappé, de Losange-Bondorff et du Saint-Empire romain (1758-1808). De ce mariage, naissent quatre enfants : Lambertine-Caroline (1778-1850), Marie-Charlotte (1780-1798), Amand-Charles (1781-1846) et Alexandre-Joseph (1792-1798).

Après la victoire française de Fleurus, le 26 juin 1794, le baron et sa famille quittent le pays pour se réfugier au-delà du Rhin.

L'Amaytois, Jean-Joseph Deponthière[118], commissaire du Directoire exécutif près l'Administration du canton de Bodegnée, dresse, le 2 ventôse an IV (21 février 1796), la liste des émigrés du canton de Bodegnée. Parmi ceux-ci, figurent effectivement *l'ex-échevin Vandenstein de Jehay, son épouse et 4 enfants (2 garçons - 2 filles) partis peu avant la rentrée des victorieuses armées républicaines dans le pays - que l'on croit être passé le Rhin - non rentrés*[119].

[105] Le 18 mars 1772, il est reçu et prête serment en qualité d'échevin de la Souveraine haute cour de justice de la ville et de la principauté de Liège, du duché de Bouillon, ... sur preuve de ses seize quartiers de noblesse. Le 5 janvier 1791, il obtient une déclaration et une attestation de son ancienne noblesse et de sa généalogie des plus hautes autorités de la principauté. Celle-ci est, à nouveau, confirmée le 18 janvier 1819, par la commission de l'ordre équestre de la province de Liège. *Idem*, p.183.

[106] Act. prov. Liège, arr. Waremme, comm. Faimés.

[107] Ancienne seigneurie médiévale située aux confins de Haneffe et de Verlaine. Act. prov. Liège, arr. Huy et arr. Waremme, comm. Verlaine et comm. Donceel.

[108] Tous ces lieux sont les hameaux de l'ancienne commune de Celles-lez-Waremme. Act. prov. Liège, arr. Waremme, comm. Faimés.

[109] Ban d'Amay. Act. prov. Liège, arr. Huy, comm. Verlaine.

[110] Ban d'Amay. Act. prov. Liège, arr. Huy, comm. Amay.

[111] Act. prov. Liège, arr. Huy, comm. Engis.

[112] Act. prov. et arr. Liège, comm. Flémalle.

[113] Protecteur du bien, du domaine et des gens qui le composent.

[114] Act. Académie royale des Beaux-Arts, rue des Anglais à Liège.

[115] Sous l'Ancien Régime, la seigneurie de Bassenge (dont dépend une grande partie de Roclénge) appartient à l'abbaye de Saint-Jacques. Act. prov. et arr. Liège, comm. Bassenge.

[116] Nous n'avons pas pu localiser ce lieu.

[117] Sous l'Ancien Régime, parmi les différentes seigneuries de l'actuel territoire de Bilstain, il existe une seigneurie foncière de Saint-Jacques. Act. prov. Liège, arr. Verviers, comm. Limbourg.

[118] Notaire à Amay de 1748 à 1796.

[119] D. FRAITURE, *op.cit.*, p.29.

Le 8 nivôse an XI (29 décembre 1802), le baron, son épouse et leurs enfants[120] sont amnistiés et rayés de la liste des émigrés[121]. La famille peut quitter la Westphalie où elle a trouvé asile et rejoindre Jehay. Le baron est nommé maire de la commune de Jehay, en août 1806, et commissaire spécial, futur maire, de la commune de Bodegnée, en décembre 1807[122]. Le 15 juillet 1812, le baron est également appelé à la présidence du bureau central de bienfaisance du canton de Bodegnée siégeant à Borsu[123].

Le baron meurt à Jehay, le 25 juin 1824, à l'âge de 77 ans. La dalle funéraire du couple van den Steen - Trappé de Losange-Bondorff se trouve dans la chapelle Saint-Lambert.

Dalle funéraire (coll. personnelle)[124]



[120] Marie Charlotte et Alexandre Joseph sont décédés, en exil, à Münster, dans la principauté épiscopale éponyme (Act. land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie) en mars 1798. C. POPLIMONT, *op.cit.*, p.186.

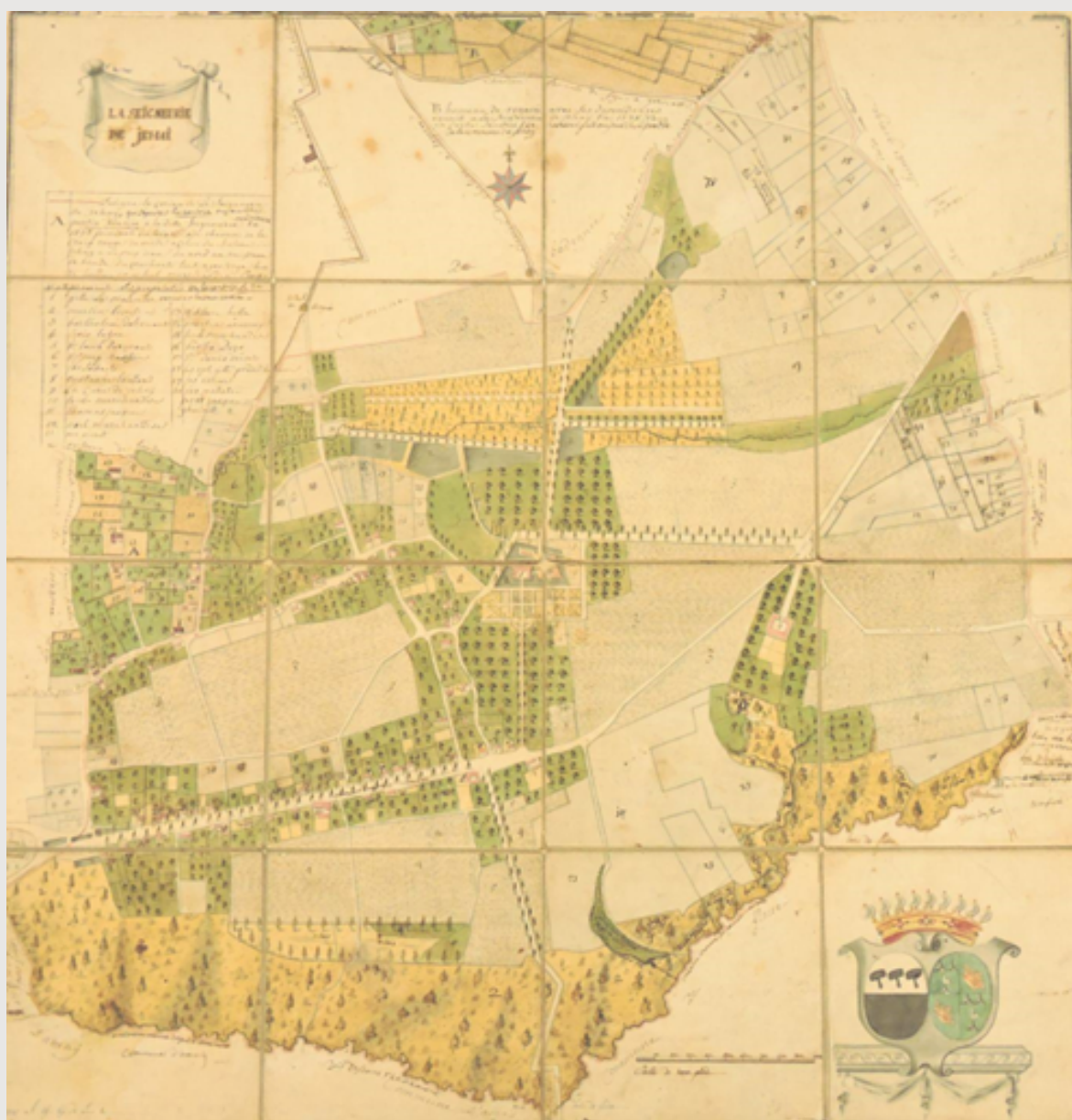
[121] D. FRAITURE, *op.cit.*, p.33.

[122] *Idem*, p.42.

[123] *Idem*, p.55.

[124] Le monument funéraire des van den Steen de Jehay se trouve dans le chœur de la chapelle côté droit. La dalle funéraire dont il est question est située, à la gauche de ce monument, dans la partie supérieure de celui-ci.

Les Archives de l'État à Liège recèlent une carte colorisée et toilée, de belle facture, de la seigneurie de Jehay à la fin du XVIII^e siècle[125]. Intitulée *La SEIGNEURIE DE JEHAÏ*, elle porte les armes van den Steen de Jehay & Trappé de Losange-Bondorff[126].



Vue générale

[125] A.É.L., *Paroisse et fabrique d'église de Jehay*, n°46

[126] Dimensions: 545/520 mm.

Levée à l'extrême fin de l'Ancien Régime à la demande du baron (ca 1794-1795 ?), la carte va servir à déterminer les limites de la commune de Jehay en 1798[127]. Celle-ci va parfaitement se "calquer" sur la seigneurie. S'y ajoutent la Conterie[128] (A) et Rogerée[129] (B). L'arpenteur nous est inconnu[130].

L'arpenteur précise : la ligne rouge désigne le cordon[131] de la Seigneurie de jehay, qui sépare la contrie aujourd'hui partie réunie à la ditte Seigneurie ou commune en 1798 joindant du levant au chemin de la croix rouge[132] du midi à celui du chateau de jehay à la paix dieu[133] du nord au ruisseau de bende[134] du couchant tant a jos. riga henri hallu qu'a hub marchandise[135] com=prenant Les propriétés en la contrie.

1 gille Le meunier remarié a la veuve
wathieu
2 martin binet
3 bartholomé dotremont
4 fcois leKeu
5 v. lambert darmont
6 v. jacq. raskin
8 eustache taillard
9 La cure de jehay
10 lamb. marchandise
11 thomas jacque
12 noel marchandise
21 mr niset[136]

13 Walthere hella
14 martin Loumaye
15 hub. marchandise
16 bartho Dozo
17 v. denis niset
18 les rpt gille preudhomme
19 jos. rosier
20 jos. palatre
jos et jacque
gheure

[127] Pour rappel, la commune de Jehay fait partie du canton de Bodegnée depuis le 11 pluviôse an IV (31 janvier 1796), date de l'installation de la Municipalité de canton de Bodegnée. Jean-Joseph Cordonier et Laurent-Jacques Jamotte représentent Jehay à la séance inaugurale. D. FRAITURE, *op.cit.*, p.21. Le canton de Bodegnée comprend les communes de Aineffe, Amay, Ampsin, Bodegnée, Borlez, Chapon-Seraing, Dreye, Fize-Fontaine, Flône, Fumal, Haneffe, Jehay, Les Waleffes, Saint-Georges, Seraing-le-Château, Vaux-et-Borset, Verlaine, Vieux-Waleffe, Villers-le-Bouillet et Warnant. D. FRAITURE, *Une carte inédite du canton de Bodegnée (fin XVIII^e siècle - début XIX^e siècle)*, dans *Annales du cercle hutois des sciences et beaux-arts*, t. LX, 2019, pp.9-16.

[128] Ce hameau regroupe les terres et les maisons situées de part et d'autre de l'actuelle rue Loumaye.

[129] Terres et habitations situées actuellement entre les rues de Borsu, de Yernawe et le chemin de remembrement formant la limite entre les actuelles communes d'Amay et de Verlaine.

[130] Il pourrait s'agir de l'arpenteur jehaytois, Laurent-Jacques Jamotte, géomètre - arpenteur et agent municipal de Jehay en 1796.

[131] Le cordon ou limite de la seigneurie est symbolisé par le trait rouge.

[132] Actuelle rue Zénobe Gramme. Une "croix rouge" figure bien au carrefour des actuelles rues Zénobe Gramme et du Tambour. La toponymie moderne a conservé ce nom *Rouge Croix*. Une statue de l'Enfant Jésus de Prague a été placée, dans une potale en briques rouges, à proximité de cet endroit.

[133] Actuelle rue du Tambour.

[134] Le ruisseau de Bende (ou ruisseau de Yernawe) prend sa source sur le territoire de Saint-Georges, traverse la commune de Jehay d'est en ouest, se dirige vers Ampsin pour se jeter dans la Meuse. Il est alimenté par un ruisseau provenant d'une source située dans une prairie au lieu-dit *Rouge Croix*.

[135] Ces trois manants habitent Dieu-le-Garde. Ce hameau, dépendance de la commune de Bodegnée, jouxte la Conterie.

[136] Propriétaire à Bodegnée de l'actuelle ferme le Maire.

La Conterie, enjeu entre Bodegnée et Jehay[137]

Ce petit bout de territoire de huit bonniers, quatre verges grandes et une petite[138] relève du ban d'Amay et fait l'objet d'un procès entre les communautés de Bodegnée et de Jehay dans la première moitié du XVIII^e siècle. Le sujet de la discorde : la levée de la taille (impôt extraordinaire assis pour un besoin spécifique).

~~~~~

Le 12 mai 1740, en appel de la sentence du Conseil privé du 21 juillet 1736 ordonnant aux manants de la Conterie de payer la taille avec ceux de Bodegnée[139], une apostille du Conseil privé décide que le collecteur de Jehay y percevra finalement l'impôt[140].

Une seconde ordonnance du 20 février 1748 appuie encore la sentence de 1740 en obligeant les défallants de la Conterie à verser leur quote part avec les manants de Jehay.



Ouest- La Conterie

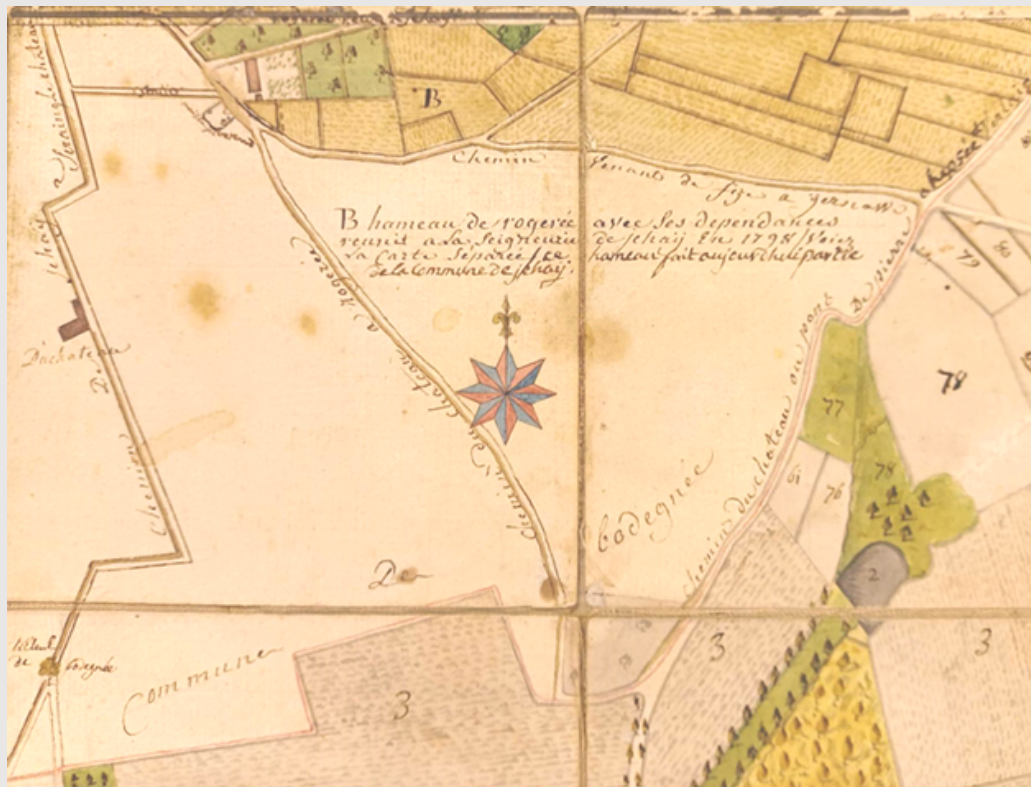
[137] A.É.L., *Cours de justice de Jehay*, n°40

[138] Environ 7,14 ha.

[139] Cette sentence se base sur des décisions antérieures du 15 mai 1686 et de 1705 (paiement des tailles au lieu de la situation des fonds).

[140] Cette décision se base sur des preuves de paiements réalisés à Jehay de 1684 à 1695 et de 1706 à 1722.

L'arpenteur évoque un second plan consacré à Rogerée. Nous n'en avons pas trouvé la trace : *B hameau de rogerée avec Ses dependances reunit a La Seigneurie de jehaÿ En 1798 / Voiez La Carte Séparée / ce hameau fait aujourd'hui partie de la commune de jehaÿ.*



*Nord - Rogerée*

La matrice cadastrale des propriétaires de Jehay et de Rogerée ne figure malheureusement pas à l'inventaire. Le code couleur utilisé nous semble le suivant : le gris pour les étangs et les douves, le vert pour les prairies et les vergers, le jaune pour les zones boisées, le vert pâle pour les jardins, le rouge pour les habitations et le blanc pour les champs[141] et les chemins[142]. Les quatre communes limitrophes de Jehay (Bodegnée, Saint-Georges, Flône et Amay) sont indiquées. Une rose des vents polychrome indique l'orientation de la carte. Une échelle de mille pieds[143] permet de mesurer celle-ci.

Les indications fournies sont les suivantes :

- *tilleul de bodegnée* : connu sous le nom de Tilleul del Motte.
- *chemin de jehaÿ à Seraing le chateau* : actuelle rue Tilleul del Motte, ancien chemin d'Amay à Seraing-le-Château.
- *Duchateau* : maison située à proximité des actuelles maisons Leroy et Delcomminette.
- *sentier* : ce sentier n'existe plus, il reliait les actuelles rues Tilleul del Motte et Trixelette.
- *maison pierre renard* : lieu de l'ancienne justice de paix au XIX<sup>e</sup> siècle puis café du tribunal lors de la construction de la justice de paix et maison communale.
- *rogerée réuni a jehaÿ* : hameau actuel de Rogerée réuni à Verlaine.
- *chemin du chateau a rogerée* : actuelle rue Trixelette.

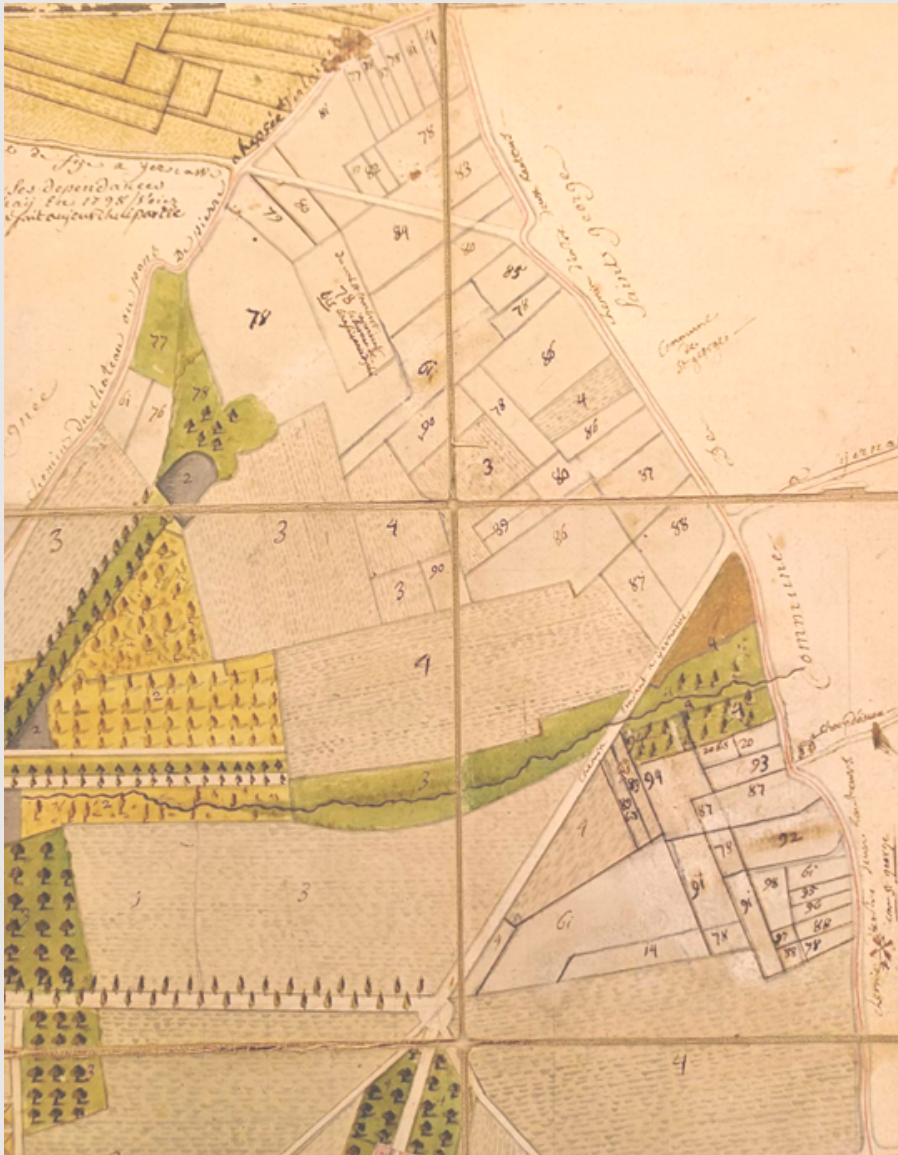
[141] Certaines terres de culture sont représentées par un trait interrompu.

[142] L'odonyme de certains chemins est précisé.

[143] Soit 84 mm.

- chemin venant de fize a jernawe : actuelle rue de Yernawe, ancien chemin de grande communication d'Engis à Fize-Fontaine.
- chemin du chateau ou pont de pierre a hepsée et Verlaine : ce chemin n'existe plus. Il traversait le Pré Batta.
- 78 bis du val St Lambert a present le bureau de bienfaisance de jehai : cet ancien bien religieux est désormais la propriété du bureau de bienfaisance, ancêtre du CPAS.

Le hameau de Hacquenièr[144] fait partie de la paroisse de Bodegnée mais paye les tailles avec la communauté de Jehay[145].



Nord - Est

Cette partie de carte couvre en grande partie la limite avec la commune de Saint-Georges.

- chemin d'entre deux hauteurs : ce chemin formait la limite, avant 1795, entre le ban de Warfusée, le ban d'Amay et la seigneurie de Jehay. En 1798, il continue à former la limite entre les communes de Jehay, de Verlaine et de Saint-Georges. L'actuelle rue Champs des Oiseaux constitue l'avant-dernier tronçon de cet ancien chemin.

[144] Act. rues Nihotte, Hacquenièr, Tilleul del Motte et Petit Rivage (partiellement).

[145] A.É.L., Paroisse et fabrique d'église de Jehay, n°44, f° 76.

-*chemin tendant a yernawe* : actuelle rue du Saule Gaillard et Chaussée Verte (RN 614)[146].  
-*champ d'oiseau* : ferme du Champs des Oiseaux (commune de Saint-Georges) et plus au sud, représentation d'un moulin à vent[147].

À Jehay, il existoit un moulin banalle, lequel etoit situé dans la campagne Ditte du moulin au vent vers hepsée et la separation des juridictions. Ce moulin était un droit compettant au Sgr de jehaÿ de mettre un moulin banalle dans Sa terre de jehaÿ[148]. En 1696, la cour de justice affiche une déclaration sur la porte de l'église. Comme le moulin etoit peri et tombé en décadence[149], les manants sont obligés d'aller moudre au Moulin Haidon à Ampsin jusqu'à ce que le moulin de Jehay soit rétabli. Il ne le sera jamais[150].

\*\*\*\*\*

---

[146] Entre le château et la Malgueule nous trouvons *les terres ou campagne nommer Savenir ou la Sauveniere s'entend de la partie a droite qui longe le chemin allant du chateau a malgueille* (act. rue du Parc), *et va du chemin de malgueille vers la brafsine banale* (act. rue du Saule Gaillard). *Les terres nommées la Roue s'entend de la partie a gauche du chemin allant du chateau a malgueille vers yernawe joignant damon aux prairies du seigneur et daval au chemin qui va de malgueille a yernawe.* A.É.L., *Paroisse et fabrique d'église de Jehay*, n°44, f° 78.

[147] Moulin à vent du ban de Warfusée.

[148] Moulin et brasserie constituent des anciens droits féodaux toujours en vigueur au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils seront abolis à la Révolution.

[149] Guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697). Occupation de la Hesbaye par les belligérants.

[150] A.É.L., *Paroisse et fabrique d'église de Jehay*, n°44, f°s 9-11.

En 1773 , le seigneur de Hepsée, Gaspard-Dieudonné de Stockhem (1721-1793)[151], fait dresser une *Carte figurative du chateau, cense, terre, prez, boccage & de Hepsée avec les terres Situées à Verlaine appartenants à Tres nobles et tres illustres Seigneurs messeigneurs les tréfonciers barons de Stockhem &c &c &c faite en l'an 1773 par moi Sousigné Relativement aux anciens mesurages authentiques, etoit Signé ceque jatteste laurent jacques jamotte Geometre et arpenteur Sermenté - Par copie Juste D'après Loriginal ceque jatteste j:p:j: Collinet geometre juré*[152]. Nous avons reproduit, à partir de cette dernière, la partie jouxtant Jehay et Rogerée.



Nous pouvons distinguer sur celle-ci les confins des limites seigneuriales : *Hauteur de Jehay*[153], *Hauteur de Warfusée*[154] et *ban d'amaÿ*[155].

[151] E. JOOS de ter BEERST, *Epigraphie de la Hesbaye hutoise*, t.III, Liège, Société des bibliophiles liégeois, MMXVIII, p.110.

[152] A.É.L., *Collection des cartes et plans*, n°417.

[153] Seigneurie de Jehay.

[154] Hepsée et Verlaine.

[155] Rogerée, Borsu et les Stanges.

Sud - Est



Cette partie de carte reprend la fin de la limite avec Saint-Georges ainsi que celle avec la commune de Flône et le début de la limite avec la commune d'Amay[156].

-*tige entre deux hauteurs* : actuellement rue du Pont al Macralle.

-*terre moreau, terre au bois, bois moreau* : biens relevant de la commune de Saint-Georges.

-*bois de coignée au comte de warfusée* : le comté est aux mains de la famille d'Oultremont depuis le mariage, en 1707, de Jean-François-Paul-Emile d'Oultremont avec Marie-Isabelle de Bavière-Schagen, héritière de Warfusée[157]. *Coignée* lieu-dit à Saint-Georges à ne pas confondre avec la *campagne de goignée*. Le registre n°44 de la cure de Jehay précise : *la campagne entre le bois laurent et hepsée s'appeloit anciennement en goignée et apresent la campagne du moulin au vent parce qu'autrefois il existoit un moulin a vent appartenant au seigneur de jehay qui a été ruiné vers l'an 1715*[158].

-*warfusée* : au XVII<sup>e</sup> siècle, le comté ou ban de Warfusée compte 260 maisons et s'étend sur Saint-Georges, Warfée, Dommartin, Haut et bas Stockay et le Parc[159], Oulhaye, Sur les Bois et les Sarts[160], Tincelle, la ferme de Tombour[161], La Mallieue, Verlaine, Oudoumont, Harduémont[162], Seraing[163] et Hepsée[164].

[156] Pont de Jehay ou pont de Flône au confluent des ruisseaux.

[157] M. YANS, *Warfusée, patrie du prince-évêque Charles-Nicolas d'Oultremont*, Liège, Vaillant-Carmanne, 1963, pp.98-101.

[158] A.É.L., *Paroisse et fabrique d'église de Jehay*, n°44, f° 78 et f° 100. Le même registre précise que le moulin est déjà en ruine à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (voir ci-avant).

[159] Hameau situé entre Warfusée et Stockay.

[160] Hameau situé entre les actuelles rue Joseph Wauters et Surface.

[161] Ferme isolée située sur les hauteurs d'Engis, à l'arrière du domaine de Warfusée.

[162] Hameau partagé actuellement entre Verlaine et Haneffe.

[163] Hameau de Verlaine entre la Tombe et Seraing-le-Château.

[164] M. YANS, *op.cit.*, p.35.

-cet endroit se dit aussi la troquette : aux folios 17 à 33 du *Registre aux mémoires et souvenirs de différentes choses qui peuvent servir à quantités d'informations*[165], un différend Touchant les difficultés entre le seigneur de Jehay et le chapitre de Flône au regard de certaines limites ou bornes, de juridiction a raison de la chafse, dans l'endroit nommé a la troquette est largement évoqué. Le bois de la Troquette[166] appartient à l'abbaye de Flône mais les seigneurs de Jehay y ont toujours chassé.

-pont a la macrale : pont construit sur le ruisseau du même nom. Il relie Flône à Stockay.

-titierbour : l'endroit nommé a titierbur etoit vers les confins des juridictions de jehai et warfusée entre malgueule et les hauts Stockai[167]. Un chêne éponyme se dressait à cet endroit. L'emplacement exact de ce dernier[168] fait l'objet d'une contestation entre l'abbé de Flône et le seigneur de Jehay dans le différend qui les oppose à propos de la Troquette[169].

-bois de flône et ruisseau venant du pont a la macrale : le bois de flone s'étend tout au delong du rieux depuis le fond de la troquette jusqu'a l'autre ruisseau separatoire d'amaÿ et jehaÿ[170]. En 1604, un accord entre l'abbé de Flône et la famille de Mérode précise le ruisseau depuis la troquette (qui est vraiment l'endroit ou les 3 juridictions de jehaÿ, flone et warfusée aboutissent, cause peut etre pour quelle cet endroit se nomme la troquette) fait la séparation de jehaÿ et flone jusqu'au rieu qui sépare jehaÿ amaÿ et flone[171]. Le ruisseau se nomme aussi ruisseau venant de warfusée.



Le ruisseau de Flône formant la limite entre Flône et Jehay (coll.personnelle)

-bois de heptia, bois de bollÿ et bois de rorive : bois portant un patronyme local.

-bois de l'église : ce bois situé derrière la ferme de la Malgueule appartient à la cure de Jehay. Le registre n°44 nous apprend que l'endroit ou est le petit bois de l'église et un petit pré de malgueule s'appelle en Serrou[172].

-xhinar de rorive : ruisselet à deux bras affluent du ruisseau du pont al Macralle appelé aussi ruisseau de Bardaxhaine.

-trixhe maitre pasque : lieu-dit à Jehay. Terre en friche ou jachère.

-pre aux haysses ou de bolly : lieu-dit à Jehay (li pré âs hayis). Terre schisteuse.

[165] A.É.L., *Paroisse et fabrique d'église de Jehay*, n°44, f°s 17-33

[166] *Le bois de la troquette n'est qu'une languette de bois qui finit au bois de malgueule joindant a son extrémité au petit bois appartenent aux Srs heptia. Idem*, f° 25.

[167] *Idem*, f° 101.

[168] *Le vieux chesne a tiberbour est nommé pour un des points limitrophe dans le record de 1373. Idem*, f° 17.

[169] Pour Flône, le chêne se trouvait dans le haut du bois de la Troquette. Pour Jehay, le chêne se dressait dans le bois de Flône ou fond de la Troquette à proximité du ruisseau.

[170] A.É.L., *Paroisse et fabrique d'église de Jehay*, n°44, f° 25.

[171] *Idem*, f° 26.

[172] *Idem*, f° 100.

Les bois entre Flône et Jehay depuis la Kérité (coll.personnelle)



\*\*\*\*\*

À la même époque, les autorités françaises font dresser une *Carte Topographique des biens adjacents & appartenant à l'Abbaye de Flône, Levée en suite de la Concession arrêtée par le Directoire exécutif le 11 pluviôse en faveur du Sieur Paquot*[173] & conformément à l'art XIII de la loi du 28 juillet 1791. Cette carte est approuvée par l'Administration centrale du Département de l'Ourthe, le 6 messidor an IV (24 juin 1796). Nous avons choisi de reproduire la partie de celle-ci jouxtant la commune de Jehay. Elle permet ainsi de découvrir la rive gauche du ruisseau du pont à la Macrale.



© SPW Liège, Service de la carte générale des mines-  
Carte topographique de la concession d'alun. Flône.

[173] Joseph Paquô(t) (1742-1808), ancien curé d'Engis et dernier abbé de Flône de 1779 au 1<sup>er</sup> septembre 1796, date de la suppression de l'abbaye. M.G.C. JANSEN, *Flône et son abbaye*, Louvain, 1947, pp.66-72.



Revenons à notre carte initiale.

Sud - Ouest



Cette partie de carte précise la limite avec la commune d'Amay et celle avec Bodegnée (Dieu-le-Garde[174]).

- *chemin de la paix dieu* : actuelle rue du Tambour.
- *chemin dit saul gaillard* : actuelle rue du Saule Gaillard (RN 614).
- *bois St Lambert* : le grand bois d'Amay s'étendait jusqu'aux portes de Jehay au XVIII<sup>e</sup> siècle (voir carte de Ferraris).
- *petit fays* : lieu-dit à Amay.
- *fays ou petit cheneux* : lieu-dit et bois à Amay.
- *ruisseau venant du petit cheneux* : appelé aussi ruisseau de dessous Richemont. Il forme en partie la limite entre Amay et Jehay.
- *Bois de sous richemont* : bois à Amay dont son prolongement, côté Jehay, est le grand bois de Jehay. Richemont est un hameau d'Amay.

[174] Le quartier de dieu le garde avoisinant a la paix dieu et bois de St Lambert ou le curé de jehai a des rentes sur certains gages s'appelle en tronkeu. A.É.L., Paroisse et fabrique d'église de Jehay, n°44, f° 101.



Le château et ses alentours

Si nous observons les alentours du château, nous nous rendons compte que la topographie du village telle que nous la connaissons aujourd'hui a peu évolué en deux siècles. L'écrin de verdure du château a été préservé et les rues aux abords de ce dernier sont presque restées telles qu'elles étaient au *Siècle des Lumières*.

Ce voyage dans le temps se termine ici. Nous espérons qu'il vous aura permis d'apprécier le fruit de nos recherches. L'histoire paroissiale et seigneuriale de Jehay mérite tout notre intérêt. Les différents fonds d'archives sont riches et restent encore largement inexploités. Nous pensons d'ailleurs continuer à parcourir ceux-ci et pourquoi pas proposer une suite à cet ouvrage... *Mais ceci est une autre histoire*[175]

---

[175] *Simple Contes des collines* (Rudyard Kipling).

# SOURCES

Aux Archives de l'État à Liège (AÉL)

*Collection des cartes et plans*

N°417 - Carte de Hepsée (1773).

*Cour de justice de Jehay*

N°36 - Procédures (1624-1793).

N°40 - Procès (1732-1743).

*Paroisse et fabrique d'église de Jehay*

N°20 - "Liste de tous les paroissiens au mois de mars 1736" (1736).

N°44 - "Registre aux mémoires et souvenirs de différentes choses qui peuvent servir à quantités d'informations" (vers 1800).

N°46 - Carte de la seigneurie de Jehay (XVIII<sup>e</sup> siècle).

N°49 - Documents divers relatifs à la seigneurie de Jehay (1373-1779).

N°55 - Désignation du pasteur par le seigneur de Jehay ... (1609-1777).

N°68 - Problème de la représentation du curé de Jehay ... (1752 et 1781).

N°70 - Dispenses de bans de mariage accordés à des paroissiens de Jehay ... (1715 et 1743).

\*\*\*\*\*

Les gravures de Remacle Leloup sont © Ville de Liège - Fonds patrimoniaux.

La photo de la croix funéraire est © KIK-IRPA, Bruxelles.

La carte de Flône est © SPW-Liège.

La carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens est © 1965 Bibliothèque royale de Belgique

Les autres documents sont © collection personnelle.

\*\*\*\*\*

- BORMANS S., *Les seigneuries féodales de Liège*, dans *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, t.X, 1870, pp.163-167.
- BOVY A., *Un village hesbignon sous l'Ancien Régime*, dans *La Vie wallonne*, t.XIV, pp.43-52.
- BOVY A., *Les seigneurs de Jehay*, dans *La Revue franco-belge*, 1940.
- DEBLON A., *Le clergé du diocèse de Liège au XVIII<sup>e</sup> siècle - I. Répertoire des patrimoines ecclésiastiques (1700-1730)*, dans *Bulletin de la société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t.LVIII, 1992, pp.1-653.
- DEBLON A.(†), *Le clergé du diocèse de Liège (1730-1760)*, *archives des tonsurés*, t.II, à paraître dans BSAHDL.
- Les délices du Pays de Liège*, t. III, chez Everard Kints, MDCCXLIII.
- FRAITURE D., *Vingt années d'administration française dans le canton de Bodegnée (1794-1814)*, 2003.
- FRAITURE D., *Une carte inédite du canton de Bodegnée (fin XVIII<sup>e</sup> siècle - début XIX<sup>e</sup> siècle)*, dans *Annales du cercle hutois des sciences et beaux-arts*, t. LX, 2019, pp.9-16.
- JANSEN M.G.C., *Flône et son abbaye*, Louvain, 1947.
- JOOS de ter BEERST E., *Epigraphie de la Hesbaye hutoise*, t.III, Liège, Société des bibliophiles liégeois, MMXVIII.
- MEESTER de BETZENBROECK (de) H., *Epigraphie de la Hesbaye hutoise*, t.II, Liège, Société des bibliophiles liégeois, MCMLXXX.
- POPLIMONT C., *La Belgique héraldique*, t.X, Paris, 1867.
- RUWET J., *La principauté de Liège en 1789 - carte de géographie historique*, Bruxelles, Palais des Académies, 1990.
- YANS M., *Warfusée, patrie du prince-évêque Charles-Nicolas d'Oultremont*, Liège, Vaillant-Carmanne, 1963.

*Auteur :* David Fraiture  
*Titre :* Jehay, sa paroisse et sa seigneurie au XVIII<sup>e</sup> siècle.  
*Pages :* 41  
*Année d'édition :* 2022  
*Éditeur responsable :* Administration communale d'Amay, 76 chaussée  
Roosevelt à 4540 Amay, Belgique  
*Conception graphique, impression, diffusion :*  
Office du Tourisme de l'Administration communale  
d'Amay

*Ne pas jeter sur la voie publique.*

*Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause sera considérée comme illicite. La modification de l'œuvre sans le consentement de l'auteur est également interdite.*